ESPACES DÉDIÉS À LA PETITE ENFANCE

GUIDE À LA CONCEPTION

Mars 2020

Service de la petite enfance
www.ville-geneve.ch

VILLE DE GENÈVE

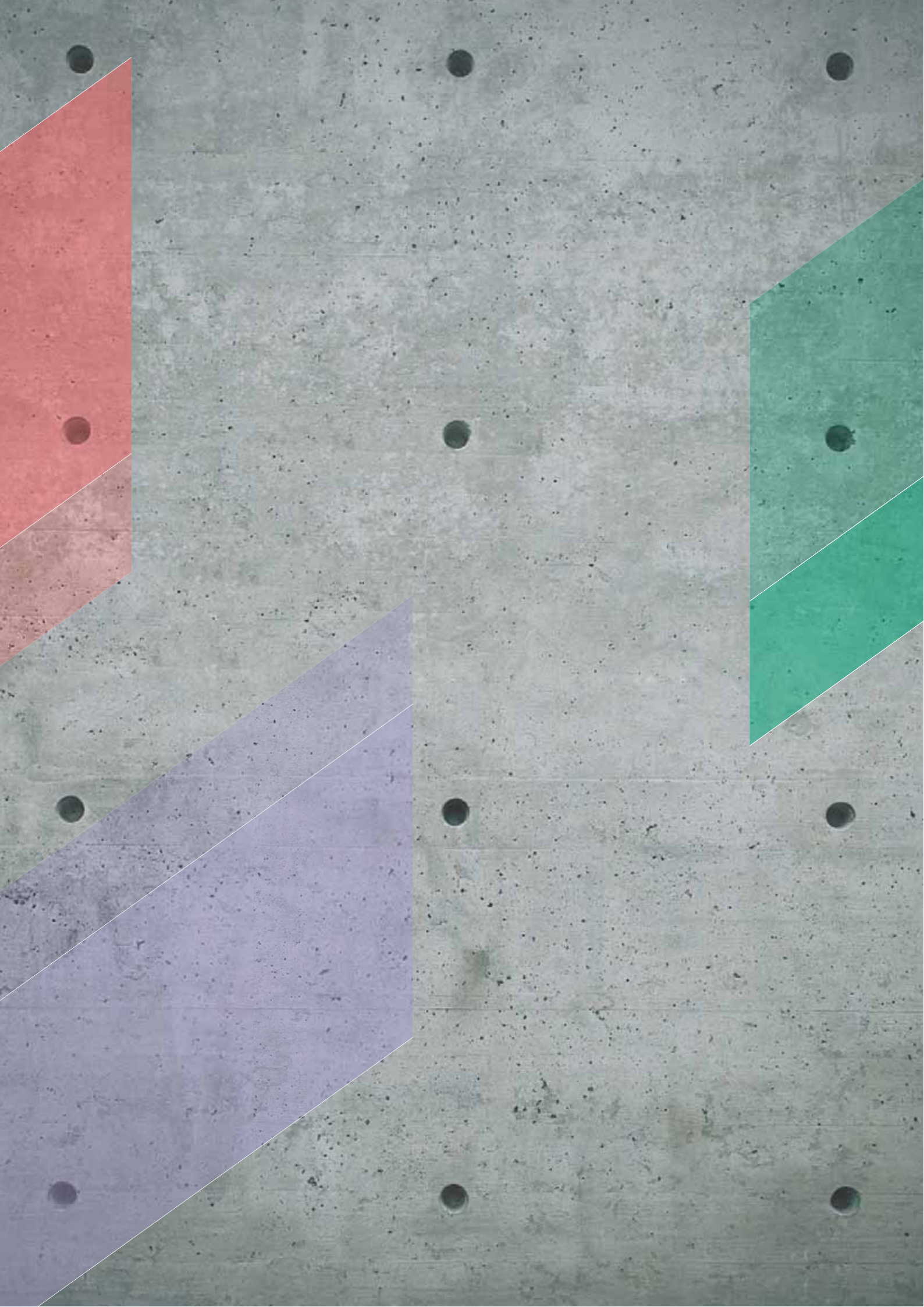

ESPACES DÉDIÉS À LA PETITE ENFANCE

GUIDE À LA CONCEPTION

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 06
PRÉAMBULE 08
ACCUEIL ET PETITE ENFANCE 10

TYPOLOGIE DES MODES D'ACCUEIL 14
PLANIFICATION - PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET 16
ORGANIGRAMME 18
ORGANES DE CONSULTATION 19
OUTILS DE TRAVAIL - TABLEAUX DE PRINCIPES 20
RYTHME DE VIE DES ENFANTS EN BAS ÂGE 21
DÉVELOPPEMENT MOTEUR DE L'ENFANT 22
NOTIONS DE L'ESPACE CHEZ LE JEUNE ENFANT 24
L'ESPACE ET LE JEUNE ENFANT 26
NOTIONS SPATIALES 27
TABLEAU ERGONOMIQUE - ÉCHELLE DE L'ENFANT 28
CONCEPTS DIRECTEURS - QUALITÉS SPATIALES 30
RECOMMANDATIONS DE BASE 32
SÉCURITÉ 33
ÉQUIPEMENT 34
ACOUSTIQUE 34
ÉNERGIE 34
QUALITÉS SPATIALES 35
ARCHITECTURE 36
MATÉRIALITÉ 37
COULEURS ET PETITE ENFANCE 39

PROGRAMME TYPE 40
UNITÉ BÉBÉS 46
UNITÉ PETITS 54
UNITÉ MOYENS 60
UNITÉ GRANDS 66

ESPACES COMMUNS 72
ESPACES PERSONNEL - SERVICES 80
ESPACES PERSONNEL 86

BIBLIOGRAPHIE 94
REMERCIEMENTS 96

ÉDITORIAL

POUR LES PETITS, VOIR GRAND !

LES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE SONT AUJOURD'HUI DES LIEUX D'ACCUEIL, DES ESPACES DE VIE POUR LES PETITS MAIS AUSSI DES LIEUX DE RENCONTRES POUR LES FAMILLES.

L'évolution actuelle et la priorité politique accordée par la Ville de Genève à ces structures nous obligent à les penser comme des espaces vivants, qui doivent constamment s'adapter aux besoins des utilisateurs.

L'intérêt de ce document tient au fait qu'il réunit dans un même volume tous les éléments à prendre en compte dans la construction ou la rénovation d'une structure d'accueil de la petite enfance, et ceci tant du point de vue des professionnelles de la petite enfance que des enfants. Le dialogue instauré avec les milieux de la construction et de l'aménagement nous prouve que des collaborations entre les uns et les autres sont possibles. Elles doivent se développer et se nourrir mutuellement.

Pour marquer d'une manière symbolique notre engagement en faveur d'une politique de la petite enfance forte, nous co- signons cet éditorial pour réaffirmer la nécessité de collaborations efficaces pour la création d'équipements petite enfance de qualité, s'inscrivant dans une optique de développement durable, offrant des esthétiques audacieuses, à des coûts néanmoins maîtrisés, une fonctionnalité optimale et d'entretien aisé. Nous soulignons une exigence absolue : construire et offrir aux enfants un espace qu'ils vont pouvoir faire évoluer, petit à petit, chaque jour.

Nous invitons tous les partenaires à rester à l'affût du moindre détail, sans oublier de regarder au loin l'enfant qui grandit. Regarder, analyser, expliquer, dialoguer et prendre en compte les exigences des uns et le vécu des autres. Penser à l'organisation des lieux d'accueil, la sécurité, au confort et intégrer des références à l'espace familial, pour mettre en œuvre un programme rigoureux sans omettre d'en faire un espace à vivre et un espace à rêver.

Nous avons besoin de professionnelles éclairées et à l'écoute, qui pensent les institutions dans le contexte urbain, en prenant en compte l'évolution de chaque quartier, sans oublier la complémentarité avec d'autres équipements publics.

Pour les petits, tous ensemble, nous devons voir grand !

Esther Alder
Conseillère administrative
Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Rémy Pagani
Conseiller administratif
Département des constructions et de l'aménagement

PRÉAMBULE

Le personnel des institutions de la petite enfance (IPE) étant en grande majorité constitué de femmes, ce document utilise la forme féminine lorsqu'il est question de lui.

CET OUVRAGE EST DESTINÉ À TOUTES LES PERSONNES, CONCEPTEURS ET ARCHITECTES, QUI SONT AMENÉES À INTERVENIR DANS UN PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION D'UNE INSTITUTION DE LA PETITE ENFANCE EN VILLE DE GENÈVE.

Les différents services de la Ville ont réuni leurs compétences pour élaborer cette publication.

Il s'agit d'une version enrichie et actualisée du précédant guide « vert » publié en 2001.

Ce guide est un document de référence contenant un certain nombre d'informations et décrivant certaines caractéristiques liées à ce domaine spécifique.

Cette synthèse de données, qui se veut la plus exhaustive possible, est nécessaire au bon développement d'un projet.

Ce document est conçu pour poser un cadre suffisamment explicite qui permettra d'explorer de multiples pistes du projet tout en respectant les besoins pédagogiques et spatiaux des utilisateurs.

Les projeteurs doivent être à l'écoute de l'équipe d'encadrement, mais surtout et avant tout, des besoins de l'enfant qui grandit, évolue et cumule de nombreuses découvertes tout au long de la journée au sein de la collectivité, au milieu des autres, dans une structure d'accueil dont la configuration et l'organisation peuvent entraver ou faciliter son développement.

Il faut donc que les adultes mettent l'enfant au centre de l'espace, imaginent les lieux à son échelle et se souviennent autant que possible de leurs sensations d'enfants.

Ainsi, le petit utilisateur va explorer et s'approprier les espaces que l'adulte va imaginer et lui proposer.

Ce sera le lieu de ses tout premiers souvenirs. Dans « cette autre maison » que la sienne, il se sentira à l'abri en présence de l'adulte et de ses camarades de jeu, il y rira, y pleurera, s'y blessera, y grandira…

Lors de l'élaboration d'un projet, les professionnels de la construction vont ainsi consulter les professionnelles du terrain. Tous vont échanger idées, impressions, regards et, par-là même, donner vie à un lieu d'accueil.

L'architecte mettra toute son énergie à faire la synthèse des formes et des fonctions en tenant compte de la situation, des besoins et des personnes.

La structure d'accueil achevée sera largement investiguée, découverte et explorée. Les concepteurs ne peuvent faire l'économie d'imaginer comment le lieu va vivre après la remise de leur ouvrage, après leur départ lorsque les murs seront envahis de dessins d'enfants, lorsque des mobiles multicolores pendront aux plafonds. L'objet architectural devra s'inscrire dans la continuité et la pérennité.

Il nous faut donc unir nos forces pour créer une architecture qui perdure, dans laquelle l'enfant est libre d'imaginer et de rêver.

ACCUEIL

ACCUEIL ET PETITE ENFANCE

PRENDRE EN CHARGE DE JEUNES ENFANTS DANS UN CONTEXTE COLLECTIF DEMANDE D'ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX BESOINS DE L'ENFANT, DE SA FAMILLE, MAIS AUSSI DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES.

Cette prise en charge s'élabore à partir de différents éléments, tels qu'un cadre légal, un projet institutionnel et éducatif, une dynamique d'équipe, mais aussi en tenant compte de la configuration des espaces. La petite enfance est une période de la vie durant laquelle des changements majeurs s'opèrent, ces derniers pouvant même être considérés comme des « révolutions ». C'est au cours de cette période que les enfants s'éveillent au monde (découverte de leur corps, de la présence de pairs et d'adultes non familiers, d'objets, de sensations physiques et émotionnelles, etc.), qu'ils expérimentent la séparation d'avec leurs parents, qu'ils développent leur motricité (allongé, redressé, assis, à quatre pattes, debout, marchant, courant, sautant, grimpant, etc.), qu'ils acquièrent le langage (sons, cris, signes, babillements, parole), qu'ils apprennent à vivre avec d'autres (les règles, les limites, mais aussi les possibles) ou encore qu'ils manifestent leur créativité et leur individualité.

Durant cette période cruciale, il est indispensable de pouvoir offrir un environnement adéquat et respectueux de l'enfant. L'accueil en collectivité pour des enfants âgés de quelques mois à 5 ans est chose complexe qu'il convient de bien penser si l'on veut qu'il soit de qualité. Les lieux d'accueil et les équipements proposés doivent ainsi soutenir les enfants dans leur développement, leur permettre d'expérimenter et d'acquérir une certaine autonomie.

Les locaux ont également un grand impact sur l'organisation du travail des professionnelles encadrant les enfants et sur la configuration des équipes et, par conséquent, sur le fonctionnement de l'institution et sur son budget d'exploitation.

Si la prise en charge doit ainsi pouvoir répondre aux besoins de l'enfant, elle doit également répondre aux besoins des parents qui, pour poursuivre une activité professionnelle ou une formation, doivent trouver une solution de garde pour leurs enfants. Le choix d'un placement dans une institution de la petite enfance peut également être motivé par une urgence familiale et/ou sociale ou enfin, simplement parce que les parents souhaitent que leur enfant expérimente la vie en collectivité (socialisation).

Dans le contexte sociétal actuel, l'institution de la petite enfance est de plus en plus un lieu de vie, d'accompagnement à l'éducation, de rencontre adultes-enfants, de création de liens entre familles d'un même quartier. C'est aussi un « espace transitionnel » dans lequel chacun doit pouvoir se sentir bien, à l'aise, mais sans jamais le faire totalement sien. L'institution n'a pas pour vocation de remplacer la maison, mais d'ouvrir au monde, aux autres, à la communauté, tout en garantissant une certaine intimité.

Les espaces mis à disposition et leur répartition doivent faciliter cette mission.

L'accueil est généralement organisé par groupe d'âge : les bébés (0-1 an), les petits (1-2 ans), les moyens (2-3 ans) et les grands (3-4 ans). Les enfants qui restent plusieurs années dans une institution de la petite enfance vont alors passer d'un groupe à l'autre au fil des ans. Les plus grandes difficultés liées à la vie en collectivité pour les enfants, sont sans doute le fait de ne jamais pouvoir jouer tout seul dans une pièce et d'être constamment au milieu du bruit.

Un enfant qui passe une journée entière dans une structure d'accueil arrive généralement le matin accompagné de son ou de ses parents. Les bébés sont débarrassés de leurs vêtements d'extérieur et passent des bras de leurs parents à ceux de l'éducatrice. L'enfant qui marche se déchausse, laisse son manteau et ses affaires au vestiaire, aidé ou non de ses parents selon son âge. Il est ensuite conduit dans sa salle de vie où les professionnelles sont là pour l'accueillir. Un échange d'informations a lieu entre l'éducateur ou l'éducatrice et les parents avant le moment de la séparation, qui est assortie de rituels facilitant pour l'enfant ce passage parfois compliqué. Les temps de prise en charge se succèdent ensuite, de façon variée, entrecoupés d'une collation, jusqu'au repas de midi qui sera suivi d'une brève toilette avant la sieste. Au réveil, de nouvelles activités sont organisées pour les enfants jusqu'au moment du goûter ; après celui-ci, un temps de jeux jusqu'à l'arrivée des parents le soir. Des sorties sont également régulièrement proposées aux enfants.

Le départ de l'enfant est l'occasion pour les parents de discuter de la journée qu'il a passée avec l'éducateur ou l'éducatrice. Il marque aussi une nouvelle séparation pour l'enfant qui quitte l'institution pour la maison.

On comprendra alors que dans ce contexte particulier, l'enfant a besoin de repères qui l'aideront à s'approprier ce lieu et à s'y sentir bien. Les repères peuvent être de plusieurs sortes, allant de la patère et du casier du vestiaire qui lui est attribué, à la boîte dans laquelle il entreposera ses affaires pour les moments de change, au groupe dans lequel il est accueilli, etc. Les repères sont d'autant plus importants dans le cadre d'un accueil collectif où rien n'appartient vraiment à l'enfant, mais où tout est partagé. L'enfant doit pouvoir comprendre, à son échelle, les lieux dans lesquels il passe la journée. En ce sens, il est intéressant que les salles de vie, par exemple, proposent des vues sur d'autres espaces (autres salles de vie, extérieurs, couloirs, etc.) et qu'elles soient au niveau de l'enfant. De ce fait, la curiosité naturelle de l'enfant pourra également être satisfaite.

Outre les repères, l'enfant est encouragé dans ses actions à acquérir une forme d'autonomie. Celle-ci lui permet d'apprendre et d'être acteur de cet apprentissage. Ainsi, les espaces doivent favoriser ce développement qui se fait à travers diverses actions et activités, telles que ôter sa veste et ses chaussures pour aller dans la salle de vie, aller aux toilettes, se laver les mains, les dents, manger, participer à la préparation de repas, etc.

Ces quelques lignes ne suffisent pas à présenter toute la complexité et la richesse de la prise en charge éducative de la petite enfance. Mais elles ont pour objectif d'esquisser en partie le fonctionnement de l'accueil de jeunes enfants dans une collectivité, afin de mettre en évidence les particularités d'une institution de la petite enfance dans laquelle enfants et adultes se côtoient. Les structures d'accueil doivent ainsi être pensées à plusieurs échelles et soutenir au mieux la vie qui s'y déroule.

TYPOLOGIE

TYPOLOGIE DES MODES D'ACCUEIL

Espaces de vie enfantine - EVE (crèches)

Définition
Le terme espace de vie enfantine correspond à la nouvelle terminologie pour parler des crèches, afin d'être plus en lien avec les prestations proposées. Structures à temps d'ouverture élargie, sur la journée entière, offrant la possibilité de prendre des repas et de faire la sieste avec un encadrement professionnalisé.

Public visé
Enfants de 0-5 ans

Ouverture
Du lundi au vendredi, 225 jours au minimum par année.

Jardins d'enfants - JE

Définition
Structures à temps d'ouverture restreinte, sur la demi-journée, sans repas ni sieste, avec possibilité de panacher entre les matins et les après-midis selon les JE. A pour objectif la socialisation de l'enfant.

Public visé
Enfants de 2-5 ans (dès 18 mois selon les JE)

Ouverture
Du lundi au vendredi, avec fermeture, selon les structures, du mercredi entier ou après-midi. Fermeture durant toutes les vacances scolaires.

Crèches familiales - CRF

Définition
Accueil individualisé de max. 10 heures par jour chez une assistante de crèche familiale (ACF) couplé à un accueil collectif → mixité de la prise en charge.

Public visé
Enfants 0-5 ans

Ouverture
Du lundi au vendredi (idem EVE)

Halte-jeux - HJ

Définition
Structures offrant un accueil ponctuel, limité à 3 heures par jour, sans offre de repas ou sieste. Permet aux parents de laisser leur enfant le temps d'un rendez-vous, d'une course ou autre.

Public visé
Enfants de 18 mois à 5 ans

Ouverture
Idem EVE

EVE de dépannage (crèches)

Définition
Lieux offrant un accueil similaire à celui des EVE, mais limité dans le temps (3 mois maximum renouvelables selon la situation) pour répondre à des situations d'urgence (hospitalisation d'un parent, retour au travail après une période de chômage, incarcération d'un parent, mère/père seul(e) et sans ressource, etc.)

Public visé
Idem EVE

Ouverture
Idem EVE

Lieux d'accueil parents-enfants

Définition
Espaces de jeux et d'échanges destinés aux enfants accompagnés de leurs parents ou d'un adulte. Sur le principe des Maisons Vertes de F. Dolto. Accueil sous la responsabilité d'un trio de professionnels, dont un psychanalyste.

Public visé
Enfants de 0-5 ans accompagnés d'un adulte

Ouverture
Variable - mi-temps

PLANIFICATION

PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET

LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE (SDPE) DE LA VILLE DE GENÈVE REPRÉSENTE LES UTILISATEURS DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE SUBVENTIONNÉES PAR LA VILLE DE GENÈVE.

Il est à l'écoute des responsables de secteur, directions, membres du personnel, mais surtout et avant tout, il est à l'écoute des enfants.

Lors d'une nouvelle réalisation, le SDPE s'engage à représenter et à retranscrire les demandes et les souhaits de ses clients. Il est en quelque sorte le lien fonctionnel entre le jeune enfant et l'architecte mandataire du futur projet.

Le bien-être et la sécurité restent au centre des préoccupations du Service, qui se porte garant d'apporter aux occupants des structures d'accueil un bon cadre de vie.

Toute réalisation de projet d'institution subventionnée par la Ville de Genève prend en compte l'expertise métier du SDPE et se réalise en étroite collaboration avec lui.

Les plans, les détails architecturaux et la matérialité du projet sont sous la responsabilité du maître d'ouvrage, en lien avec le SDPE.

La réalisation contractuelle et le pilotage sont assurés par les services constructeurs qui sont garants du bon déroulement du projet, dans le cas où le propriétaire du bâtiment est la Ville de Genève.

Pour tous projets dans un bâtiment privé, le propriétaire mandate un architecte et s'assure du bon déroulement du chantier en collaboration avec le SDPE.

Dans le cas d'un projet dans un bâtiment tiers, le service constructeur de la Ville est impliqué sur toutes les questions concernant la sécurité.

ORGANIGRAMME

Développement - Projet IPE

Cet organigramme exprime les connexions entre les différents intervenants travaillant ensemble à l'élaboration d'un projet petite enfance.

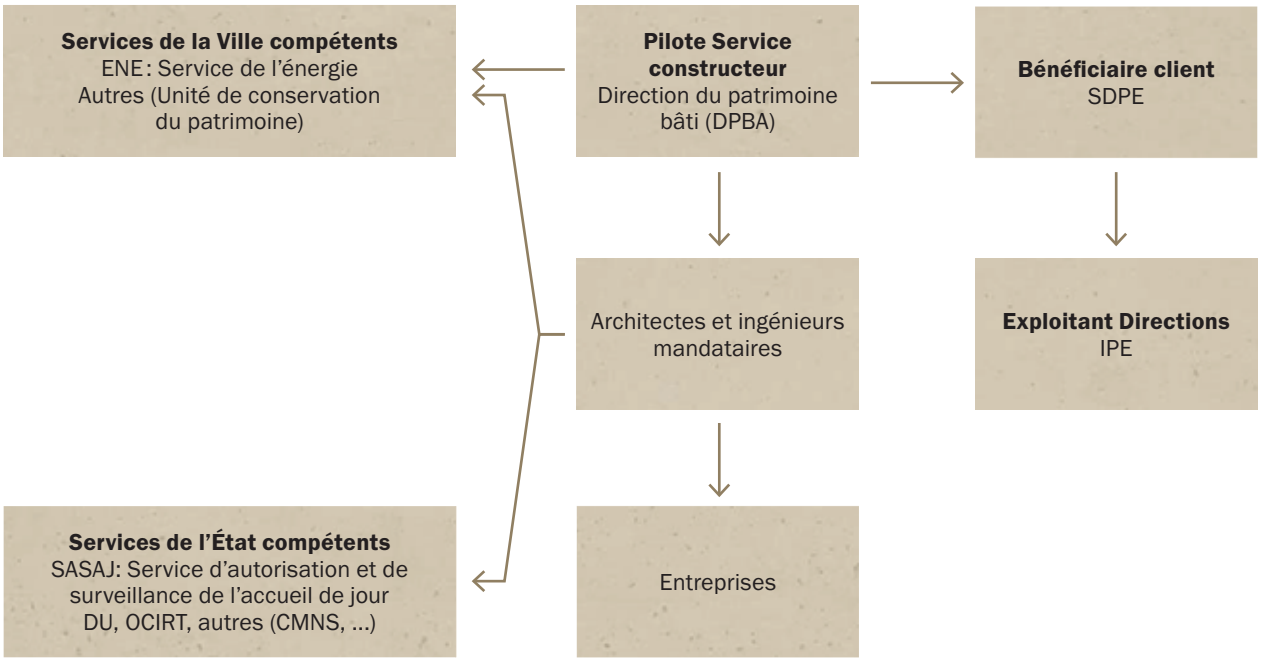

ORGANES DE CONSULTATIONS

Une demande d'autorisation de construire est déposée auprès de la police des constructions.

Il conviendra alors de respecter les exigences demandées par cette instance.

Si nécessaire, l'appui d'une entreprise d'ingénierie en sécurité externe peut être souhaité.

Les responsables sécurité du Service des bâtiments doivent être informés des projets et peuvent apporter leurs compétences ponctuellement.

L'architecte mandataire doit également, dès l'avant-projet, consulter différents services tels que :

Services de la Ville de Genève

Service de l'énergie (ENE)
L'ENE apporte sa validation au concept énergétique du projet.

Services de l'État de Genève

Le département d'urbanisme (DU)
Le DU doit non seulement valider le concept sécurité du futur projet, mais également donner son aval quant à la capacité d'accueil maximale en fonction des m^2 et des normes de sécurité feu.

Le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ)
Le SASAJ prend soin de veiller à l'aspect pédagogique et à la place du jeune enfant dans l'espace, il délivre une autorisation d'ouverture de l'institution et détermine la capacité d'accueil.

Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
Pour toutes les questions relatives aux conditions de travail du personnel.

Si le programme comporte une cuisine de production :
Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
Le SCAV valide le plan et vérifie le bon fonctionnement de la cuisine de production.

Services Ville de Genève. Adresses sur : http://www.ville-geneve.ch

OUTILS

OUTILS DE TRAVAIL NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET

TABLEAUX DE PRINCIPES

Les tableaux ci-dessous sont des outils de travail pour le projeteur, destinés à mieux connaître et comprendre le fonctionnement d'une institution de la petite enfance et les besoins des utilisateurs.

Ce sont des tableaux et diagrammes de principes, à titre d'exemples, destinés à l'aide à la conception.

UNITÉ BÉBÉS DE 0 À 1 AN

UNITÉ PETITS DE 1 À 2 ANS

UNITÉ MOYENS DE 2 À 3 ANS

UNITÉ GRANDS DE 3 À 4 ANS

Rythme de vie des enfants en bas âge

Ces tableaux montrent un certain nombre d'activités effectuées dans la journée d'un enfant en collectivité sur la base d'un abonnement à plein temps.

Ils expriment une succession de moments plus ou moins longs, dès son arrivée en structure le matin et jusqu'à son départ en fin de journée.

Cette échelle temporelle sur le déroulement d'une journée en IPE induit également les nombreuses allées et venues du personnel.

Nous constatons que le rythme de vie d'un enfant en bas âge change et évolue rapidement en fonction de l'âge.

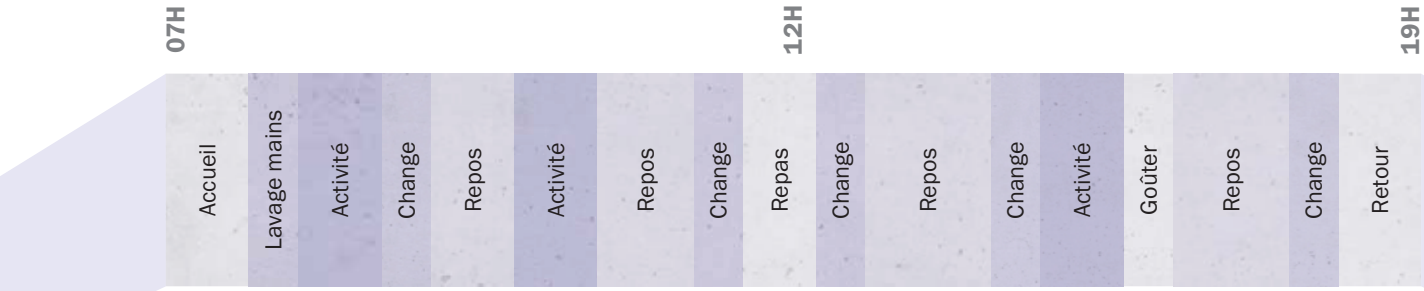

Rythme irrégulier et très fractionné
Les moments de change, de sieste et de repas sont nombreux et peuvent être totalement différents d'un bébé à l'autre.

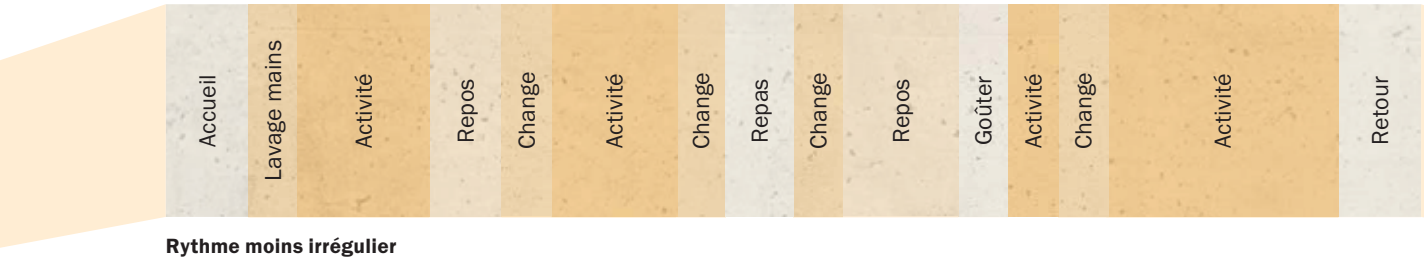

Rythme moins irrégulier
Les moments de change et de sieste sont encore assez nombreux et variables d'un enfant à l'autre.

Rythme à tendance stable
Les moments de jeu sont plus longs.

Rythme stable

Développement moteur de l'enfant

La **motricité** est l'ensemble des fonctions qui assurent le mouvement et le déplacement chez l'individu.

La **psychomotricité** regroupe l'ensemble des fonctions motrices qui sont en lien direct ou indirect avec la pensée, la psychologie et les fonctions cérébrales.

Il est important pour le concepteur d'un projet de saisir le développement moteur de l'enfant.

Les besoins des enfants et leurs activités changent selon les groupes d'âge.

Il est par exemple important de savoir que lors de l'élaboration des dessins de mobilier, certains éléments de rangement doivent permettre aux enfants de pouvoir saisir eux-mêmes des jeux pour favoriser leur autonomie.

Il faut prendre en compte que les enfants du groupe des petits vont être guidés. L'éducatrice va leur tenir la main pour descendre les marches d'un escalier, ce qui n'est pas nécessaire pour un enfant du groupe des moyens ou des grands qui lui se tiendra à la main courante.

Par exemple, un enfant de 3 ans va pouvoir lui-même enlever sa veste et l'accrocher dans le vestiaire.

Ce tableau liste, à titre d'exemple, un certain nombre d'acquisitions motrices en fonction du développement de l'enfant et les influences que cela peut avoir sur le développement d'un projet architectural.

Age	Motricité globale	Motricité fine	Exemples d'implications possibles dans le projet
4 mois	Sur le ventre, prend appui sur ses avant-bras	Couché, tient un objet entre ses mains	Importance de l'usage de la lumière et du choix des revêtements de sol pour des bébés qui souvent sont couchés de longs moments
12 mois	Début de la marche, aidé par l'adulte	Prémisses d'assemblage des objets Exploration tactile Montage d'une « tour »	Intégration par l'équipe éducative de petites zones de jeux symboliques ou d'activités diverses dans les salles de vie
24 mois	Début du saut Monte et descend les marches	Alignement des objets Jeux d'imitation et jeux symboliques	Intégration de jeux symboliques extérieurs Pose d'une main courante à hauteur d'enfant
3 ans	Monte les escaliers en alternant les jambes	Jeux d'imitation et symboliques Apprentissage du laçage des lacets de chaussures Enlève ou enfile un vêtement	Intégration d'éléments de rangement à disposition de l'enfant dans les salles de vie pour favoriser l'autonomie Accès possible au vestiaire
4 ans	Monte les escaliers en alternant les jambes	Jeux d'imitation et symboliques Laçage des lacets	Mise à disposition d'espaces extérieurs généreux pour activités motrices

Notions de l'espace chez le jeune enfant

Ce tableau liste un certain nombre de sensations et sentiments que peut ressentir l'enfant dans un espace intérieur ou extérieur.

Il démontre que tout choix spatial, de matérialité ou d'équipement a une incidence sur la collectivité.

Propriétés de l'espace	Exemples : Implications possibles dans le projet	Effets physiques	Effets psychiques
Dimensions (Longueurs, largeurs, hauteurs, volumes)	Hauteur sous plafond trop importante	Agitation	Peur, insécurité
	Dimensions généreuses	Appel au mouvement	Énergie, gaieté, sécurité
Obscurité	Salle de sieste pas assez assombrie	Sommeil difficile	Excitation
	Salle de sieste trop assombrie	Sommeil difficile	Peur, insécurité
Luminosité (Curiosité, imagination…)	Ouvertures généreuses	Calme, sérénité	Gaieté, sérénité
Couleurs	Couleurs trop vives sur une grande surface	Agitation	Excitation
	Couleurs douces	Calme	Gaieté, sérénité
Revêtements	Sol souple	Détente, Confort	Sécurité

ESPACE

L'ESPACE ET LE JEUNE ENFANT

UNITÉ MOYENS DE 2 À 3 ANS

UNITÉ GRANDS DE 3 À 4 ANS

NOTIONS SPATIALES

L'enfant développe son rapport à l'espace au fil des mois et prend petit à petit conscience de l'environnement qui l'entoure. Dès l'âge de 6 mois, il possède la constance des grandeurs : la taille d'un objet reste la même vu de près ou de loin.

Vers 7-8 mois, l'enfant possède la constance des formes, il est à même de reconnaître un objet dans l'espace.

Entre 12 et 18 mois, l'enfant commence à explorer l'espace, le proche, le lointain.

Dès l'âge de 2 ans, c'est le passage de l'espace perspectif à l'espace représentatif. Petit à petit, les caractéristiques des éléments qui l'entourent vont être identifiées, telles que couleur, forme, matérialité, usage.

L'enfant va commencer à trier, ranger, transvaser, déplacer les objets qui l'entourent.

Devant, derrière, sur, dessus

Dessous

Dedans, dehors

Grand, petit

En haut, en bas

À côté

Loin, près

Autour

Moyen

Couché (horizontal)

Debout (vertical)

Rond

Carré

TABLEAU ERGONOMIQUE

Échelle de l'enfant

Ces croquis d'enfants sont des outils de travail destinés à permettre au concepteur d'élaborer son projet en tenant compte de l'échelle de l'enfant.
Les cotes indiquées sont des valeurs moyennes.

L'élaboration des détails architecturaux doit prendre en compte la taille et la vision de l'enfant.

Dans une structure d'accueil, l'échelle est double.

Nous avons l'échelle de l'adulte : fixe et l'échelle de l'enfant : mobile et progressive.

La perception spatiale, les repères, les comportements et les mouvements du jeune enfant évoluent d'un groupe à l'autre tout comme sa relation à l'espace. Ce qui a une incidence sur le dimensionnement et le positionnement des équipements dans l'espace.

UNITÉ BÉBÉS DE 0 À 1 AN

UNITÉ PETITS DE 1 À 2 ANS

UNITÉ MOYENS DE 2 À 3 ANS

UNITÉ GRANDS DE 3 À 4 ANS

DEBOUT
ASSIS
EN MOUVEMENT
65-75
18
17
26
75-90
19
21
28
90-105
22
24
35
105-115
26
27
42

Cotes en cm

CONCEPTS DIRECTEURS

Qualités spatiales

Les petits espaces comme les plus généreux sont nécessaires aux jeunes enfants et doivent intégrer la présence conjointe des enfants et des professionnelles.

Les petits espaces leur permettent de se retrouver seuls ou au sein d'un petit groupe dans leur journée de vie en collectivité.

Les espaces plus importants les invitent à la découverte de leur environnement, au mouvement et à une prise de conscience de leur positionnement dans l'espace.

Afin de faciliter la gestion de l'équipement, ainsi que le fonctionnement évolutif de la structure, les petits espaces doivent pouvoir s'articuler avec facilité pour former des espaces plus importants et permettre à certains moments une pédagogie dite décloisonnée.

L'organisation des espaces doit fournir à l'enfant des repères facilitant son orientation, la construction de son identité propre, ses relations avec les autres et le développement de son autonomie.

Schéma de principe
organisation cloisonnée/décloisonnée

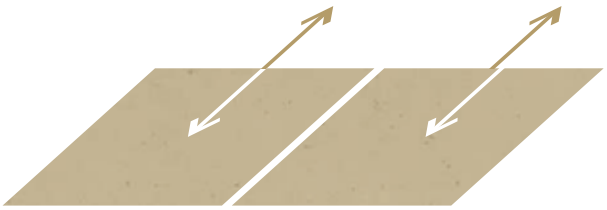

A: 2 salles de vie cloisonnées

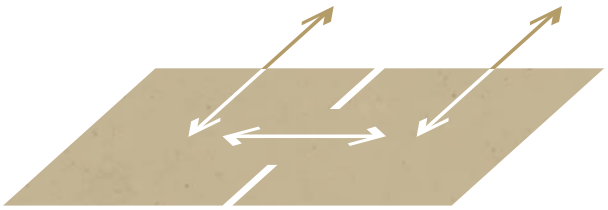

B: 2 salles de vie décloisonnées donnent une surface plus importante

La circulation d'un espace à l'autre doit également faciliter l'organisation du travail des adultes, ainsi que la surveillance continuelle requise pour des tout-petits vivant en collectivité.

Les pièces en enfilade sont déconseillées.

Par exemple, il n'est pas pratique de devoir déranger un groupe d'enfants en traversant une salle de vie pour accéder à une salle de sieste ou de traverser la salle de vie d'un groupe pour accéder à un autre groupe.

Schéma de principe
circulation directe

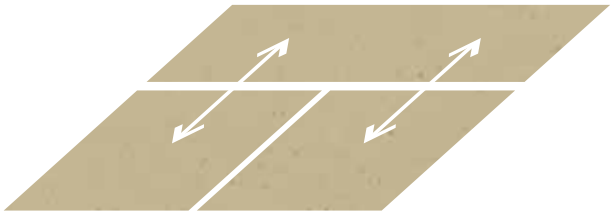

A : Accès direct sur l'espace (pas de pièce en enfilade)

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS DE BASE

LES POINTS ÉNONCÉS CI-DESSOUS SONT DES RECOMMANDATIONS DU SDPE À ÉTUDIER AU CAS PAR CAS. LES NORMES SIA, LES LOIS ET RÈGLEMENTS LOCAUX AINSI QUE LES DIRECTIVES DE L'OCIRT ET DU SERVICE DU FEU SONT DES EXIGENCES.

SÉCURITÉ

Dispositif anti-intrusion

Contrôle d'accès – Exigence
Un système de contrôle d'accès par code avec interphone est à installer sur la porte d'entrée de l'institution.

La sonnerie de l'interphone est en liaison avec le téléphone ou le central téléphonique.

Détection de présence
Une installation anti-intrusion par détecteur de présence est installée en fonction des besoins et des espaces.

Mise en passe
Les bureaux de l'administration doivent pouvoir être fermés à clé pour des questions de protection des données et de confidentialité.

Sécurité feu – Exigence

- Les normes et directives de protection incendie éditées par l'AEAI devront être respectées. Les éventuelles demandes de dérogations seront à présenter et argumenter auprès de la police du feu du canton de Genève.
- Les directives concernant l'aménagement des espaces affectés aux institutions d'accueil pour la petite enfance, appelées aussi « livre blanc » édition juin 2007, actuellement en révision, sont également à prendre en compte.

Mode de construction

Espaces de vie et circulations
Selon la typologie des locaux, il faut prévoir des éléments de séparation, type portillons.

Mobilier fixe
Évitez les angles vifs.

Escaliers/mains courante
Toutes les cages d'escaliers sont à prévoir avec la pose d'une main courante à hauteur d'enfant, côté mur.

Menuiserie/serrurerie (portes, fenêtres) – Exigence
Toutes les poignées de portes communicantes ou des portes de sortie, ainsi que les portes de placards et les vantaux des fenêtres sont à poser à l'axe à 140 cm du sol fini.

Selon le détail de menuiserie, la pose d'éléments de protection en caoutchouc souple servant « d'anti pince doigts » ou système similaire, est à privilégier dans le vide entre le battant et la feuillure.

Les portes d'accès aux salles de vie peuvent être en partie vitrées, privilégiant ainsi la transparence avec les zones de circulation.

Pour les portes de communication et les fenêtres ouvrant « à la française » prévoir la pose d'entre-bailleurs.

ÉQUIPEMENT

Le matériel informatique et les téléphones sont décrits de façon générale et à étudier selon le projet et en consultation avec les utilisateurs. Ce matériel est mis à disposition par le Service de la petite enfance.

Téléphones

- Un téléphone sans fil dans chaque groupe d'âge
- Un central téléphonique au secrétariat qui fait basculer les appels dans les groupes
- Un poste fixe et/ou sans fil pour l'adjointe
- Un poste fixe et/ou sans fil pour la direction
- Un téléphone sans fil pour le cuisinier (plus poste informatique pour cuisine de production)

Postes informatiques

- Secrétariat
- Bureau adjointe
- Bureau direction
- Bureau cuisinier (cuisine de production)

ACOUSTIQUE

Une étude acoustique est obligatoire pour le bon contrôle de qualité des espaces, projetée par analogie aux normes en vigueur.

Il est nécessaire d'accorder une attention particulière à l'isolation acoustique des cloisons séparatives entre :

- Salles de vie - salles de sieste
- Salle de psychomotricité - salles de sieste
- Salle à manger - espaces de vie des groupes
- Bureau direction et/adjointe - zone d'entretien

L'entier des espaces doit également comporter un revêtement sur faux-plafond tel que :

- Plaques extrudées absorbantes (avec possibilité de suspendre des dessins et des bricolages.)

ÉNERGIE

Consommer moins d'énergie : la Ville de Genève est engagée dans une démarche globale.
La Ville de Genève poursuit une politique énergétique et climatique ambitieuse, qui vise à ce que ses besoins en énergie soient couverts par « 100% d'énergies renouvelables et zéro émission de CO2 » en 2050.

Dans ce but, elle a adopté, depuis 2006, une stratégie générale pour le chauffage de ses bâtiments intitulée « 100% renouvelable en 2050 », qui oriente les projets de constructions et de rénovations de son patrimoine bâti. Ainsi, les mandataires seront, lors de l'élaboration de leur projet, attentifs à développer des concepts de construction à hautes performances énergétiques et environnementales et à proposer des solutions de production d'énergies renouvelables.

Ce concept énergétique sera réfléchi de manière à répondre aux besoins spécifiques des espaces de vie enfantine, dans un souci de confort et d'efficacité. Une attention particulière devra notamment être portée sur le confort estival et sur les notions de protection solaire et de ventilation naturelle des locaux.

Des exigences particulières pourront être posées selon les locaux définis dans ce guide, mais les mandataires doivent se conformer dans tous les cas aux exigences fixées dans la loi sur l'énergie, aux normes émises par la SIA en matière d'électricité, de chauffage et de ventilation, ainsi qu'aux standards Minergie relatifs.

Exigences pour tous les locaux

Chauffage
Privilégier le chauffage par le sol, basse température.

Eau chaude sanitaire
Mener une réflexion sur la distribution d'ECS dans le bâtiment et notamment limiter la température à 37 °C pour les points d'eau accessibles aux enfants.

Quantité et qualité
Respecter d'abord les valeurs figurant dans le guide à la conception des espaces dédiés à la petite enfance, ensuite si nécessaire la norme **EN 12464-1** pour les valeurs et les locaux non décrits.

Sécurité
Dans les lieux de séjours prolongés tels que:

Unité bébés, petits, moyens et grands:
Vestiaires, salle de vie/activités, salle de change, sanitaires, biberonnerie, salle de sieste.

Espaces communs:
Couloirs, salle de psychomotricité, salle de créativité, salle à manger/espaces polyvalents, zone d'allaitement, zone de change pour parents.
Les luminaires LED sont interdits.
Pour les autres locaux non accessibles aux enfants, les luminaires LED du groupe de risque 0 (RG0), peuvent être utilisés, selon la norme **EN 62471 Sécurité photobiologique des lampes**.

Énergie
Respecter la norme **SIA 387/4** Valeur Minergie ou inférieure.

Éclairage
Dans la mesure du possible, privilégier une lustrerie dont les revendeurs et représentants sont présents en Suisse.

La lumière diffusée doit avoir les caractéristiques suivantes:
Température de couleur: 3000 °K.
Qualité de la lumière: IRC supérieur ou égal à 80.
Coeffcient d'uniformité de l'éclairage: minimum 0,6.

Prises électriques
Prévoir des protections pour enfants sur toutes les prises, type Bambino, même si la hauteur est supérieure à 1.40 m. Installer un différentiel sur les tableaux électriques.

Équipements et appareils
Prévoir les appareils les plus performants existants, selon les étiquettes énergie A+++AA.

Ventilation
Le volume d'air vicié à évacuer est pris comme base de calcul pour le dimensionnement des installations. Favoriser une ventilation double flux, à haut rendement de récupération, de type Minergie.

Emplacement des grilles de pulsion en partie supérieure des cloisons.

Comptage des énergies
Un système de comptage des énergies consommées devra être mis en place (chaleur, électricité, eau).

Exigences pour locaux de vie, salles de change, salles de sieste, espaces administratifs

Ventilation naturelle

Il est important de prévoir une aération naturelle.

L'utilisateur doit pouvoir ouvrir la fenêtre à un certain moment de la journée.

Les locaux borgnes sont proscrits.

QUALITÉS SPATIALES

Espaces personnel

Les locaux dédiés aux adultes doivent tenir compte du nombre de professionnelles travaillant sur place (colloques de l'ensemble de l'équipe-travail pour les groupes d'enfants-rédaction de rapports pour les parents).

Un des bureaux administratifs doit se situer à proximité de l'entrée principale de l'IPE (accueil et surveillance).

Espaces communs

L'aménagement des espaces d'activité et de repos doit favoriser le calme tout en permettant une vie en groupe. Il est aussi important de prêter attention au mobilier et à l'emprise de celui-ci dans ces espaces.

Espaces enfants

La création d'espaces communs tels qu'atelier et salle de psychomotricité, destinés à l'ensemble des enfants, est un plus non négligeable. Il ne faut pas oublier que les enfants peuvent passer 10h dans une institution, ce qui nécessite de pouvoir changer d'environnement au cours de la journée et pouvoir bénéficier de différents types d'activités.

Les groupes, petits, moyens et grands doivent idéalement pouvoir se retrouver dans un espace commun, tel que la salle de psychomotricité.

Les espaces de jeux extérieurs sont indispensables au bon fonctionnement d'une institution.

Des terrasses d'appoint, lorsque l'EVE est à l'étage ou ne bénéficie pas d'accès direct à un espace extérieur, sont très utiles.

Structure sur plusieurs niveaux

Le développement du programme d'un EVE peut être envisagé sur deux, voire trois niveaux maximum selon le projet. Au-delà, il est très compliqué d'organiser le travail d'une équipe pédagogique.

ARCHITECTURE

LE SDPE VA FAVORISER LA DURABILITÉ, LE CONFORT, LA MAÎTRISE DES COÛTS ET LES CONDITIONS D'ENTRETIEN DANS LA VALIDATION D'UN MATÉRIAU QUEL QU'IL SOIT.

MATÉRIALITÉ

Pour toutes les questions de réglementations des matériaux se référer aux fiches eco-bau (www.eco-bau.ch).

Revêtements de sol

Espaces personnel, espaces enfants et locaux communs-circulations
Les sols des IPE sont particulièrement sollicités autant par le passage des enfants que celui des adultes.

Nous sommes dans une collectivité. Il est donc impératif de veiller à la qualité du revêtement qui doit aussi résister aux nombreux nettoyages et à l'utilisation de produits désinfectants.

Le revêtement de sol le plus performant et résistant, utilisé usuellement dans les IPE, est le revêtement imperméable et naturel, dit linoléum dont il existe une gamme de coloris variée.

Les produits légèrement mouchetés sont préconisés, pour une question d'entretien, les revêtements unis étant trop salissants et non recommandés.

Il est impératif d'effectuer une pose avec sous-couche (type liège) dans les salles de vie des enfants, réfectoire et espaces communs pour le confort des utilisateurs.

Selon les types de revêtements, il faut prévoir deux imprégnations acryliques après la pose pour garantir une première année d'utilisation optimale. L'entretien est par la suite assuré annuellement par le personnel des IPE.

Les résines synthétiques et sols sans joint ne sont pas admis.

La pose de parquet est à étudier selon les cas, en fonction des surfaces à recouvrir, de l'essence choisie et de l'entretien que cela implique.

Exigences :
- Entretien
- Confort
- Acoustique

Salles d'eau
Les sanitaires du personnel, salles de change, biberonnerie, buanderie et cuisine :

Carrelage rectifié antidérapant, type grès cérame, résistant aux chocs avec pose de joints serrés.

Carreaux de petites dimensions à éviter, trop de joints pour le nettoyage.

Revêtements muraux

Espaces personnel, espaces enfants et locaux communs-circulations
Application de peinture lessivable ou application d'un revêtement textile pour un usage dans les collectivités (type fibre de verre).

Isolation acoustique.

Des zones vitrées sont également appréciées.

Il est important d'avoir la possibilité d'utiliser les cloisons pour y afficher des informations diverses et des dessins d'enfants, type panneaux en liège conglomérat ou système d'accrochage par rails.

Salles d'eau
Les sanitaires du personnel, salles de change, biberonnerie, buanderie et cuisine :

Faïences mi-hauteur ou toute hauteur avec joints serrés ou peinture lessivable.

Protections solaires

Il est important de prendre en compte l'orientation du bâtiment et la pertinence de protections solaires.

Des simulations d'ensoleillement sur logiciel informatique ou maquette sont utiles.

Pour le SDPE, trois éléments importants sont à prendre en compte :
- L'ensoleillement
- L'intimité des enfants (vis-à-vis et exposition des salles de vie sur un lieu de passage)
- L'obscurcissement (selon la fonction de la salle)

Une protection solaire type stores motorisés est privilégiée en façade extérieure.

Si, selon le projet, cette application n'est pas retenue et/ou ne peut être envisagée qu'à l'intérieur du bâtiment, il faut tenir compte de plusieurs critères :
- Robustesse du système
- Durabilité
- Sécurité des enfants

Exigences :
- Protection solaire pour salles de vie selon orientation
- Stores ou rideaux obscurcissants pour salles de sieste

Cloisons vitrées
Il faut être attentif aux normes de sécurité et au choix du verre, transparent, translucide, avec store intégré, avec ou sans film.

Plafond
Des faux plafonds phoniques doivent être posés dans toutes les zones de circulation, dans la cuisine et buanderie, les espaces dédiés aux enfants et au personnel éducatif, ainsi que dans les espaces communs susceptibles de recevoir un certain nombre de personnes.

Si la technique se trouve dans le faux plafond, des trappes de visites doivent être prévues aux endroits d'accès nécessaires.

Dans les salles de vie et zones de circulation, il est important d'avoir la possibilité de suspendre mobiles et bricolages d'enfants, avec fixations sur des plaques de faux plafond.

Équipement : mobilier fixe
Caractéristiques :
- Ergonomique
- Respectueux des gestes et postures du personnel
- Facilitant l'entretien et l'hygiène

Dans un souci économique, il faut se tourner vers des produits que l'on peut trouver dans le commerce et utiliser des matériaux peu coûteux et résistants aux nombreuses sollicitations.

Les ferrements des meubles et des portes doivent être de qualité, privilégiant les charnières invisibles plus résistantes au choc.

Les détails d'exécution sont à étudier avec soin, ainsi que l'aspect de la sécurité.

De façon générale, les matériaux de construction du mobilier doivent être adaptés aux conditions des lieux et pouvoir être entretenus simplement.

Salles de vie - salles de sieste
- Mélaminé
- Stratifié
- MDF

Salles d'eau
- Stratifié
- MDF hydrofugé
- Matériau synthétique

Matériaux de constructions
Il est impératif de penser à l'entretien des matériaux posés après la réception de l'ouvrage, leur durabilité et résistance dans le temps est primordiales.

COULEURS ET PETITE ENFANCE

Selon le projet et les possibilités, il peut être intéressant de faire appel à un coloriste ou artiste pour une étude plus approfondie sur les couleurs.

L'utilisation de la couleur a une importance capitale dans les espaces de vie enfantine.

Il faut bien penser que les enfants vivent, grandissent, apprennent et évoluent une journée entière dans ces espaces et que les adultes y travaillent.

Il est fondamental que le choix des couleurs utilisées soit en adéquation avec l'âge des enfants et leur sensibilité.

Une teinte perçue par un enfant en bas âge ne sera pas la même que pour un enfant plus grand et que pour un adulte.

La vision des couleurs est présente dès la naissance, mais la perception chromatique est immature.

Avant l'âge de 6 mois, un bébé perçoit essentiellement les couleurs très pigmentées et vives telles que le rouge et l'orange.

Entre 6 mois et un an, l'enfant perçoit les changements et contrastes d'une couleur à l'autre, soit la différence entre la luminosité renvoyée pour chaque teinte choisie.

A 6 mois, son acuité visuelle lui permet de voir de près les couleurs contrastées.

Entre 1 et 3 ans, l'enfant explore et reconnaît les couleurs primaires et quelques couleurs secondaires.

Entre 3 et 4 ans, l'enfant est à même de nommer les couleurs primaires et de les associer à des objets ou des images.

Le lexique des couleurs émerge entre 2 et 3 ans.

Selon les études, c'est seulement dès l'âge de 4 ans que l'enfant est à même d'avoir une dénomination correcte des couleurs, en commençant généralement par nommer le rouge et le bleu.

Dès l'âge de 4-5 ans, l'enfant peut nommer et reconnaître les couleurs plus nuancées, telles que le marron, le violet ou le gris.

Le concept de la couleur, l'association couleur-forme et couleur-mot contribue énormément à l'apprentissage.

L'environnement coloré dans lequel l'enfant évolue est donc perçu et ressenti dès son plus jeune âge.

Il est important que ce facteur soit pris en compte dans le développement de la matérialité du projet.

Une véritable réflexion et un concept sur le choix des couleurs doivent être entrepris.

L'enfant peut se repérer dans l'espace grâce aux couleurs.

L'atmosphère ressentie doit être stimulante, sans être excitante.

La couleur peut souligner la fonction de chaque espace.

Il est important que chaque groupe d'âge puisse se reconnaître et se différencier des autres par la couleur, le signe, le symbole, la matière ou l'image.

L'enfant s'identifie très tôt à un groupe. Il pourra ainsi sentir une distinction entre lui et les autres et une progression en évoluant d'un groupe à l'autre chaque année.

PROGRAMME

PROGRAMME TYPE

PROGRAMME APPLICABLE POUR UN NOUVEAU PROJET DE RÉALISATION D'INSTITUTION DÉDIÉE À LA PETITE ENFANCE.

Le programme d'un espace de vie enfantine (EVE) est composé de :

Espaces pour les enfants et le personnel
4 groupes :
- Bébés : 4 mois à 1 an
- Petits : 1 an à 2 ans
- Moyens : 2 ans à 3 ans
- Grands : 3 ans à 4 ans

Composés de :
- Vestiaires
- Salles de vie
- Salles de sieste
- Salles de change
- Biberonnerie pour bébés

Espaces communs
- Salle de psychomotricité
- Salle d'activité type atelier
- Salle à manger
- Espace de jeux extérieurs
- Locaux poussettes
- Zone allaitement
- Coin change pour parents

Espaces personnel – services
- Cuisine de régénération
- Cuisine de production
- Économat-réserve alimentaire
- Buanderie
- Local de nettoyage

Espaces personnel – administratifs
- Vestiaire personnel
- Salle de pause du personnel
- Bureau de la direction
- Bureau de l'adjointe pédagogique
- Secrétariat
- Salle d'entretiens parents
- Zone archivage

Ce programme est applicable pour tout espace de vie enfantine. Il faut simplement recalculer et adapter les surfaces en fonction du nombre d'enfants.

Calcul des surfaces

On peut considérer qu'il est adéquat de compter environ 10m^2 de surface nette, tout espace confondu par enfant.

Il faut compter 3m^2 de surface nette, dans les salles d'activités par enfant pour le groupe des bébés et des petits.

Pour le groupe des moyens et des grands, il faut compter 3m^2 de surface nette en additionnant la salle d'activité à la salle de sieste.

Répartition des groupes d'enfants

Exemples de tailles de groupes adéquates
- Groupes des bébés (4 mois à 1 an) :
  10 à 12 enfants par salle
- Groupes des petits (1-2 ans) :
  10 à 12 enfants par salle
- Groupes des moyens (2-3 ans) :
  12 à 14 enfants par salle
- Groupes des grands (3-4 ans) :
  12 à 14 enfants pas salle

Personnel éducatif – normes d'encadrement
Compter :
- 1 adulte pour 4 enfants de 4 mois à 1 an
- 1 adulte pour 5 enfants de 1 à 2 ans
- 1 adulte pour 8 enfants de 2 à 3 ans
- 1 adulte pour 10 enfants de 3 à 4 ans

Personnel de direction et administratif
- Prévoir une adjointe pédagogique

Il peut y avoir dans certains cas une responsable de secteur et une ou plusieurs secrétaires si la direction est localisé dans l'IPE.

Personnel de cuisine
- 1 poste de cuisinier
- 1 poste d'aide de cuisine

Personnel de maison
- 1 lingère

REMARQUES GÉNÉRALES

Les équipements tels que « mobilier dit mobile » et le matériel informatique sont fournis et posés par le SDPE.

Schéma de fonctionnement général d'une structure IPE - **programme type :**
Ce diagramme d'intention exprime les espaces qui composent une IPE par zones.

Chaque groupe a sa réalité propre en fonction des besoins spécifiques liés à l'âge des enfants accueillis. Mais chaque groupe d'âge doit également être relié aux autres afin de faciliter l'organisation de la structure.

Les zones dites administratives se situent en dehors des groupes.

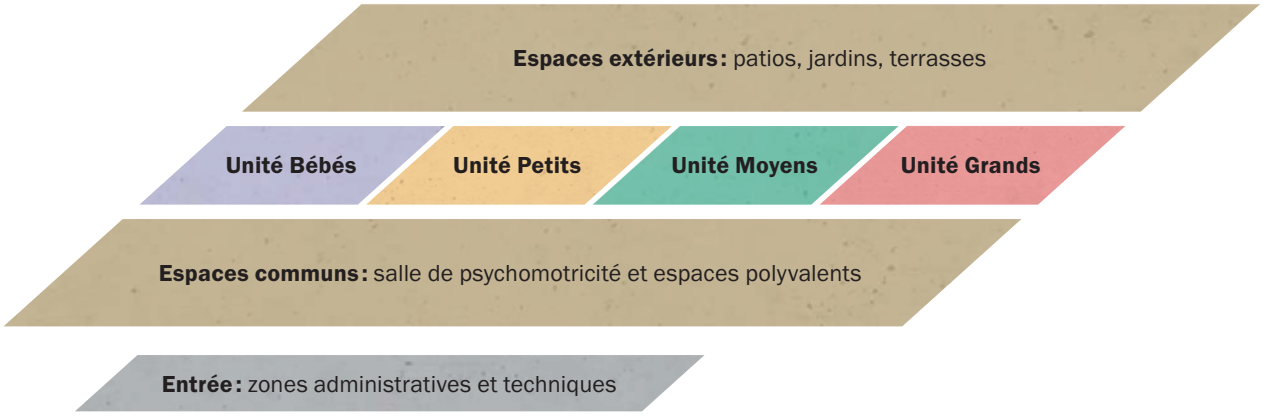

PROGRAMME

EVE : ESPACE DE VIE ENFANTINE

UNITÉ BÉBÉS

UNITÉ PETITS

UNITÉ MOYENS

UNITÉ GRANDS

ESPACES COMMUNS

ESPACES PERSONNEL - SERVICES

ESPACES PERSONNEL - ADMINISTRATIFS

VESTIAIRES 48
SALLE DE VIE/ACTIVITÉS 49
SALLES DE CHANGE 50
BIBERONNERIE 51
SALLES DE SIESTE 52

VESTIAIRES 56
SALLE DE VIE/ACTIVITÉS 57
SALLES DE CHANGE/SANITAIRES 58
SALLES DE SIESTE 59

VESTIAIRES 62
SALLE DE VIE/ACTIVITÉS 63
SALLES DE CHANGE/SANITAIRES 64
SALLES DE SIESTE/ACTIVITÉS 65

VESTIAIRES 68
SALLE DE VIE/ACTIVITÉS 69
SALLES DE CHANGE/SANITAIRES 70
SALLES DE SIESTE/ACTIVITÉS 71

SALLE DE PSYCHOMOTRICITÉ 73
SALLE DE CRÉATIVITÉ 74
SALLE À MANGER/ESPACES POLYVALENTS 75
ESPACE DE JEUX EXTÉRIEURS 76
LOCAUX À POUSSETTES 77
ZONE ALLAITEMENT 78
ZONE DE CHANGE POUR PARENTS 79

CUISINE DE RÉGÉNÉRATION 81
CUISINE DE PRODUCTION EN LOCAL 82
ÉCONOMAT/RÉSERVE ALIMENTAIRE 83
BUANDERIE 84
LOCAL DE RANGEMENTS 85

VESTIAIRE PERSONNEL 87
SALLE DE PAUSE DU PERSONNEL 88
BUREAU DE DIRECTION 89
BUREAU DE L'ADJOINTE PÉDAGOGIQUE 90
SECRÉTARIAT 91
SALLE D'ENTRETIENS PARENTS 92
ZONE ARCHIVAGE 93

BÉBÉS

UNITÉ BÉBÉS
4 MOIS - 1 AN

SCHÉMA DE PRINCIPE
FONCTIONNEMENT UNITÉ BÉBÉS

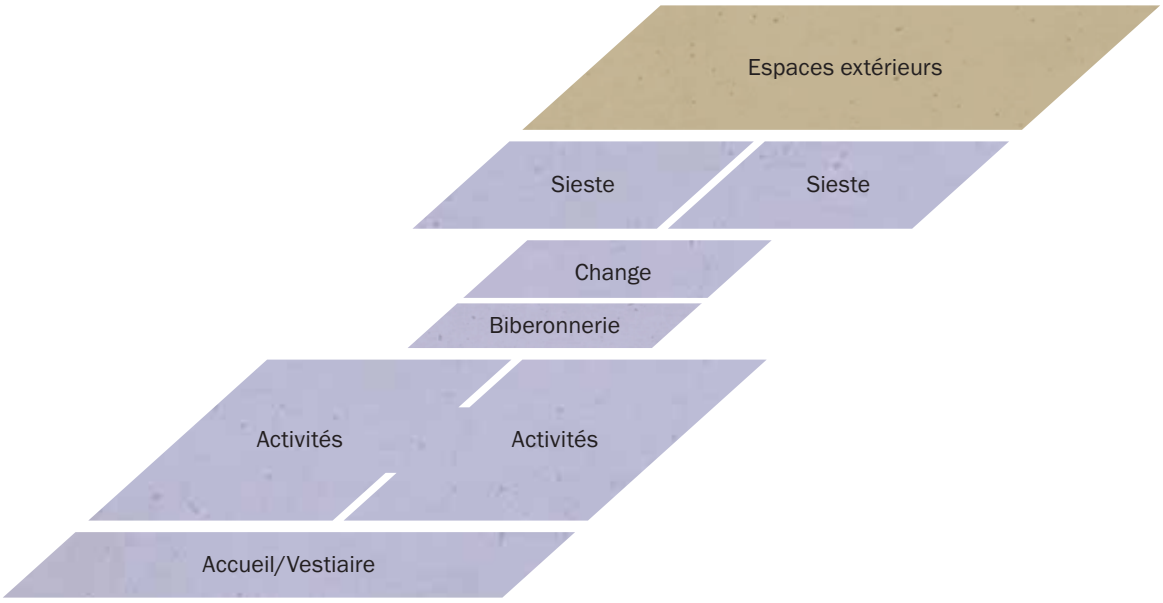

Composé de

- 1 vestiaire
- 1 salle d'activités
- 1 salle de change
- 1 biberonnerie
- 2 salles de sieste

Groupe des bébés

Moyenne indicative : 10 à 12 enfants

Enfants par salle d'activités

Maximum 12 enfants par salle d'activité

VESTIAIRES

FONCTIONNALITÉ

Chaque groupe d'âge possède son propre vestiaire situé à proximité de la salle de vie correspondante.

Fonction
- Espace de rangements individuels pour les enfants
- Lieu d'échange avec les parents au début et à la fin de la journée

Utilisateurs
- Enfants de 4 mois à 1 an
- Parents
- Équipe éducative

Pédagogie
- Lieu de relation privilégiée entre l'enfant et le parent
- Lieu de transition et de relais

Qualité spatiale
- Chaque enfant doit avoir son espace de rangement

Liaisons - distributions
- Liaison avec l'ensemble du secteur des bébés

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 150 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Ventilation mécanique
- Aspiration si local fermé

Équipement fixe

Vestiaire composé de :
- Une tablette-grille ou casiers pour les chaussures et/ou pantoufles des enfants
- Un banc à hauteur d'enfant : moyenne entre 30 et 35 cm, selon les groupes

  Le parent doit pouvoir s'asseoir également sur le banc pour aider son enfant à s'habiller.

- Une penderie avec deux patères par enfant
- Des casiers ouverts en partie supérieure (à définir selon projet) pour le rangement des vêtements

  Il faut compter comme suit :
  nb d'enfant X 1.5 = nb de casiers

  Dimensions libres intérieures minimum :
  L. 20 cm, H. 20 cm, P. 25 cm

SALLE DE VIE/ACTIVITÉS

FONCTIONNALITÉ

La création « d'espaces éphémères » à l'intérieur de la salle de vie se fait avec le mobilier mobile et change très régulièrement, selon les projets pédagogiques.

La décoration, l'affichage de dessins d'enfants et de bricolages, habillent les espaces et se modifient également.

Fonction
- Espace de jeux multiples et de repas
- Les bébés explorent l'espace et découvrent le monde qui les entoure à travers toutes sortes d'activités

Utilisateurs
- Enfants de 4 mois à 1 an
- Équipe éducative

Pédagogie
- Prise en charge individualisée selon les besoins de l'enfant
- Lieu d'échanges constants entre l'adulte et le bébé

Qualité spatiale
- Possibilité de créer des zones plus intimes pour le jeu et/ou le repas
- Apport de lumière naturelle en suffisance

Liaisons - distributions
- Avec salle de change et salle de sieste
- Avec espace extérieur facilité ou direct
- A proximité de l'unité des petits

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Variateur
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 3 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe
- 2 prises RJ45

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons.

Équipement fixe
- Armoires de rangement pour matériel divers et jeux : 2 pièces (soit 1 par salle de vie)

  Dimensions standards minimum : 120 x 60 x 210 cm
- Élément de rangement bas avec « plan de travail » pour permettre au personnel de s'en servir comme bureau : 2 pièces soit 1 par salle de vie
- Panneaux d'affichage

Équipement informatique
- Un téléphone sans fil

Équipement mobile (SDPE)
- Cet équipement fait l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs spécialisés

Liste de mobilier dit mobile type
- Tables trapézoïdales : L. 120 cm P. 60 cm H. 75 cm
- Chaises hautes pour enfants et/ou petites chaises
- Éléments de jeux symboliques et jeux en mousse
- Etc.

Surface utile : 9 - 15 m²

SALLE DE CHANGE

FONCTIONNALITÉ

Il faut compter une place de change pour 6 enfants en moyenne.

La température de l'eau doit être bloquée à 37°C maximum.

Fonction
- Espace de change des bébés et si besoin de bains

Utilisateurs
- Enfants de 4 mois à 1 an
- Équipe éducative

Pédagogie
- Lieu de relation privilégiée entre l'enfant et l'adulte

Qualité spatiale
- Cet espace doit préserver l'intimité de l'enfant et être fonctionnel pour faciliter le travail de l'adulte
- Le personnel doit avoir une vision directe sur la salle de vie

Liaisons - distributions
- Visibilité sur la salle de vie exigée
- Liaison avec l'ensemble du secteur des bébés

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 150 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 2 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Aspiration : 50 m_3/h par place de change avec un minimum de 150 m^3/h par local
- Pose de grilles de transfert d'air

Équipement fixe
Meuble de change - H. 90 cm P. 80 cm min. composé de :
- 2 ou 3 places de change (selon possibilité)

Avec rangements bas pour • Couches
- Panier à linge sale
- Poubelle
- Poubelle à couches

Avec espace libre pour pose des produits courants sur le plan de travail

Avec rangements hauts
- Étagères pour panier individuel (30LX37IX25H) ou casiers individuels pour vêtements de rechange des enfants

  Dimensions intérieures casiers individuels : minimum L. 30 cm H. 15 cm P. 30 cm

Appareils sanitaires
- 1 petite baignoire avec mitigeur et douchette
- 1 lavabo avec mitigeur

Accessoires sanitaires et consommables (SDPE)
- Les distributeurs de papier, savons et désinfectants sont commandés et mis en place par les utilisateurs selon leurs besoins

Équipement mobile (SDPE)
- Cet équipement fait l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs

Liste de mobilier dit mobile type
- Tapis de change : L. 50 cm P. 70 cm Ep. 5 à 10 cm
- Fournitures diverses

BIBERONNERIE

FONCTIONNALITÉ

Cet espace doit obligatoirement être séparé de la salle de change par mesures d'hygiène.

Fonction
- Espace de préparation des biberons
- Goûter
- Repas
- Prise de médicaments si besoin.

Utilisateurs
- Équipe éducative

Qualité spatiale
- Cet espace doit être extrêmement fonctionnel et permettre à deux adultes de pouvoir y travailler en même temps
- Il est conseillé d'avoir une vision sur la salle de vie

Liaisons - distributions
- Liaison avec l'ensemble de l'unité des bébés

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR
- Courant fort/courant faible :
- 3 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Aspiration : 50 m^3/h par place de travail avec un minimum de 100 m^3/h par local
- Pose de grilles de transfert d'air

Équipement fixe

Agencement type kitchenette de dimension standard composé de 4 modules minimum constitué de :
- Plan de travail
- Rangements bas
- Rangements hauts

Appareils sanitaires
- Évier de cuisine standard
- Robinetterie avec douchette
- Niche pour intégration d'un four à micro-ondes en partie supérieure
- Intégration d'un lave-vaisselle en sous-bassement semi professionnel (ou professionnel selon projet et nombre d'utilisateurs)
- Intégration d'un réfrigérateur en sous-bassement ou toute hauteur (selon projet et nombre d'utilisateurs)

Surface utile : 20 - 24 m² ou 2x10 - 12 m²

SALLE DE SIESTE

FONCTIONNALITÉ

Les siestes du bébé sont multiples et chaque enfant a son propre rythme de sommeil qu'il cherche encore durant ses premiers mois de vie.

Une subdivision de la (ou des) salle-s de sieste est nécessaire pour permettre de bonnes conditions de sommeil.

« Les espaces nuit » doivent permettre de disposer des lits, pouvoir être aérés et obscurcis sans être borgnes.

Chaque enfant possède son propre lit.

Fonction
- Espace consacré au sommeil des bébés
- Cet espace doit favoriser les rythmes individuels de sommeil

Utilisateurs
- Bébés de 4 mois à 1 an
- Équipe éducative

Pédagogie
- L'adulte est en liaison avec la salle de sieste par baby-phone

Qualité spatiale
- Cet espace doit préserver le calme et l'intimité de l'enfant
- L'adulte doit pouvoir circuler librement entre les lits des bébés
- Un éducateur doit avoir la possibilité de rester dans la salle si besoin
- Un adulte doit avoir une visibilité de la salle de vie sur la salle de sieste

Liaisons - distributions
- Avec la salle de vie des bébés
- Avec l'ensemble de l'unité bébés

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Commande manuelle + variateur
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 2 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement fixe
- Armoires de rangements pour literie : 2 pièces de L. 60 cm, P. 45 cm minimum, soit une par salle de sieste

  Emplacement : dans la salle de sieste ou à proximité

Équipement mobile (SDPE)
Cet équipement fait l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs

Liste de mobilier dit mobile type
- Lits superposés : L. 125 cm P. 70 cm

PETITS

UNITÉ PETITS
1 AN - 2 ANS

SCHÉMA DE PRINCIPE
FONCTIONNEMENT UNITÉ PETITS

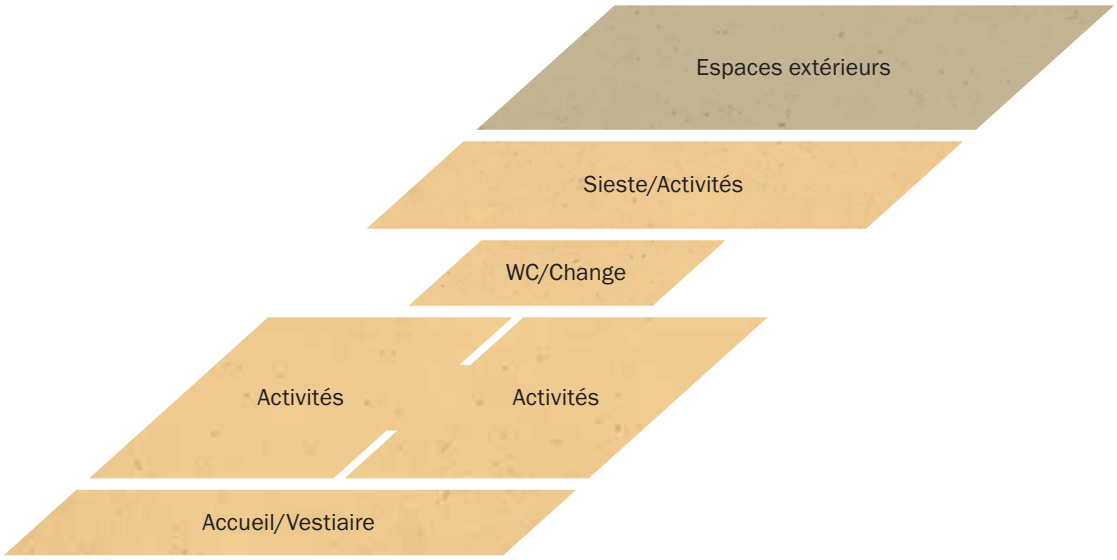

Composé de

- 1 vestiaire
- 1 salle d'activités
- 1 salle de change-sanitaires
- 2 salles de sieste

Groupe des petits

Moyenne indicative : 10 à 12 enfants

Enfants par salle d'activités

Maximum 12 enfants par salle d'activités

VESTIAIRES

FONCTIONNALITÉ

Chaque groupe d'âge possède son propre vestiaire situé à proximité de la salle de vie correspondante.

Fonction
- Espace de rangements individuels pour les enfants
- Lieu d'échange avec les parents au début et à la fin de la journée

Utilisateurs
- Enfants de 1 an à 2 ans
- Parents
- Équipe éducative

Pédagogie
- Lieu de relation privilégiée entre l'enfant et le parent
- Lieu de transition et de relais

Qualité spatiale
- Chaque enfant doit avoir son espace de rangement

Liaisons - distributions
- Liaison avec l'ensemble du secteur des petits

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 150 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Ventilation mécanique
- Aspiration si local fermé

Équipement fixe

Vestiaire composé de :
- Une tablette-grille ou casiers pour les chaussures et/ou pantoufles des enfants
- Un banc à hauteur d'enfant : moyenne entre 30 et 35 cm, selon les groupes

  Le parent doit pouvoir s'asseoir également sur le banc pour aider son enfant à s'habiller.

- Une penderie avec deux patères par enfant
- Des casiers ouverts en partie supérieure (à définir selon projet) pour rangement des vêtements

  Il faut compter comme suit :
  nb d'enfant X 1.5 = nb de casiers

  Dimensions libres intérieures minimum :
  L. 20 cm, H. 20 cm, P. 25 cm

SALLE DE VIE/ACTIVITÉS

FONCTIONNALITÉ

La création « d'espaces éphémères » à l'intérieur de la salle de vie se fait avec le mobilier mobile et change très régulièrement, selon les projets pédagogiques.

La décoration, l'affichage de dessins d'enfants et de bricolages, habillent les espaces et se modifient également.

Fonction
- Espace de jeux multiples et activités plus dynamiques que c/o bébés
- Les petits explorent l'espace et découvrent le monde qui les entoure

Utilisateurs
- Enfants de 1 an à 2 ans
- Équipe éducative

Pédagogie
- Prise en charge de l'enfant au sein de la collectivité
- Lieu d'échanges constants entre les enfants qui commencent à former des petits groupes et entre l'adulte et l'enfant

Qualité spatiale
- Possibilité de créer des zones plus intimes pour le jeu et/ou le repas
- Apport de lumière naturelle en suffisance

Liaisons - distributions
- Avec salle de change et salle de sieste
- Avec accès espace extérieur facilité ou direct
- A proximité de l'unité des bébés

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Variateur
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 3 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe
- 2 prises RJ45

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement fixe
- Armoires de rangement pour matériel divers et jeux : 2 pièces (soit 1 par salle de vie)

  Dimensions standards minimum :
  120 x 60 x 210 cm
- Éléments de rangements bas avec « plan de travail » pour permettre au personnel de s'en servir comme bureau : 2 pièces soit 1 par salle de vie
- Panneaux d'affichage

Équipement informatique
- Un téléphone sans fil

Équipement mobile (SDPE)
- Cet équipement fait l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs spécialisés

Liste de mobilier dit mobile type
- Tables trapézoïdales : L. 120 cm P. 60 cm H. 75 cm
- Chaises hautes pour enfants et/ou petites chaises
- Éléments de jeux symboliques et jeux en mousse
- Etc.

Surface utile : 9 - 15 m²

SALLE DE CHANGE

FONCTIONNALITÉ

Il faut compter une place de change pour 6 enfants en moyenne.

La température de l'eau doit être bloquée à 37°C maximum.

Fonction
- Espace de change des bébés et si besoin de bains

Utilisateurs
- Enfants de 1 an à 2 ans
- Équipe éducative

Pédagogie
- Apprentissage de la propreté

Qualité spatiale
- Cet espace doit préserver l'intimité de l'enfant et être fonctionnel pour faciliter le travail de l'adulte
- Le personnel doit avoir une vision directe sur la salle de vie

Liaisons - distributions
- Visibilité sur la salle de vie exigée
- Liaison avec l'ensemble du secteur des petits

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 150 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 2 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Aspiration : 50 m^3/h par place de change avec un minimum de 150 m^3/h par local
- Pose de grilles de transfert d'air

Équipement fixe
Meuble de change - H. 90 cm P. 80 cm min. composé de :
- Escalier escamotable encastré (selon projet)
- 2 ou 3 places de change (selon possibilité)

Avec rangements bas pour
- Couches
- Panier à linge sale
- Poubelle
- Poubelle à couches

Avec espace libre pour pose des produits courants sur le plan de travail

Avec rangements hauts
- Étagères pour paniers individuels (30LX37IX25H) ou casiers individuels pour vêtements de rechange des enfants

  Dimensions intérieures casiers individuels : minimum L. 30 cm H. 15 cm P. 30 cm

Appareils sanitaires
- 1 petite baignoire avec mitigeur et douchette
- 1 lavabo avec mitigeur
- 3 petits WC : la hauteur de pose du WC est à définir selon la fiche technique du fabricant et doit être en adéquation avec l'âge de l'enfant (28-35 cm)
- Les WC suspendus sont privilégiés pour le nettoyage
- Pour des raisons d'hygiène et de praticité, les WC sont posés sans abattant
- Cloisonettes de séparation entre les cuvettes : entre-axe 70-80 cm, tenir compte de l'emplacement des accessoires sanitaires
- 1 lavabo rigole avec 3 mitigeurs H. 57 cm
- 1 miroir au-dessus du lavabo rigole, à hauteur d'enfant

Accessoires sanitaires et consommables (SDPE)
- Les distributeurs de papier, savons et désinfectants sont commandés et mis en place par les utilisateurs selon leurs besoins

Équipement mobile (SDPE)
- Cet équipement fait l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs

Liste de mobilier dit mobile type
- Tapis de change : L. 50 cm P. 70 cm Ep. 5 à 10 cm
- Fournitures diverses

SALLE DE SIESTE

Surface utile : 20 - 22 m² ou 2x10 - 11 m²

FONCTIONNALITÉ

Rythme de sieste collectif à part pour certains enfants, surtout en début d'année.

La salle de sieste peut être multifonctionnelle. En dehors des moments de sommeil, elle peut devenir une salle de vie.

Fonction
- Espace consacré au sommeil des petits

Utilisateurs
- Bébés de 1 an à 2 ans
- Équipe éducative

Pédagogie
- L'adulte est en liaison avec la salle de sieste par baby-phone

Qualité spatiale
- Cet espace doit préserver le calme et l'intimité de l'enfant
- L'adulte doit pouvoir circuler librement entre les lits des bébés
- Un éducateur doit avoir la possibilité de rester dans la salle si besoin
- Un adulte doit avoir une visibilité de la salle de vie sur la salle de sieste

Liaisons - distributions
- Avec la salle de vie des petits
- Avec l'ensemble de l'unité petits

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Commande manuelle + variateur
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 2 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons.

Équipement fixe
- Armoires de rangements pour literie et couchette : 2 pièces de L. 130 cm, P. 75 cm minimum (selon équipement), soit une par salle de sieste

  Emplacement : dans la salle de sieste ou à proximité

Équipement mobile (SDPE)
- Couchettes individuelles empilables ou lits type « mousse » : dimensions 130X65cm

MOYENS

UNITÉ MOYENS
2 ANS - 3 ANS

SCHÉMA DE PRINCIPE
FONCTIONNEMENT UNITÉ MOYENS

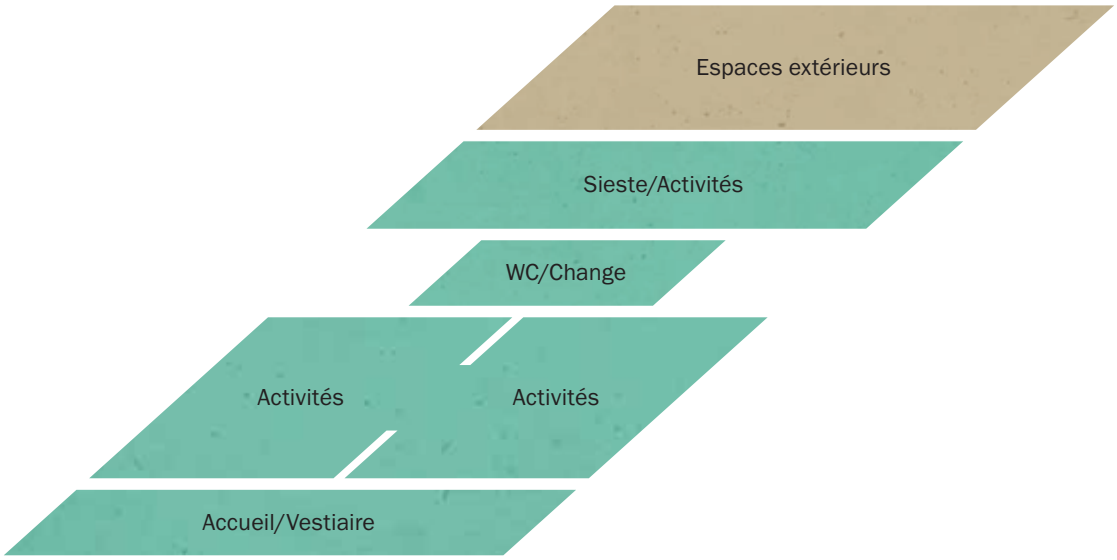

Composé de

- 1 vestiaire
- 1 salle d'activités
  avec possibilité de subdivision en deux
- 1 salle de change-Sanitaires
- 1 salle de sieste faisant également office de salle de vie en dehors des moments de repos

Groupe des moyens

Moyenne indicative : 12 à 14 enfants

Enfants par salle d'activité

Maximum 14 enfants par salle d'activités

VESTIAIRES

FONCTIONNALITÉ

Chaque groupe d'âge possède son propre vestiaire situé à proximité de la salle de vie correspondante.

Fonction
- Espace de rangements individuels pour les enfants
- Lieu d'échange avec les parents au début et à la fin de la journée

Utilisateurs
- Enfants de 2 ans à 3 ans
- Parents
- Équipe éducative

Pédagogie
- Lieu de relation privilégiée entre l'enfant et le parent
- Lieu de transition et de relais

Qualité spatiale
- Chaque enfant doit avoir son espace de rangement

Liaisons - distributions
- Liaison avec l'ensemble du secteur des moyens

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 150 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Ventilation mécanique
- Aspiration si local fermé

Équipement fixe

Vestiaire composé de :
- Une tablette-grille ou casiers pour les chaussures et/ou pantoufles des enfants
- Un banc à hauteur d'enfant : moyenne entre 30 et 35 cm, selon les groupes

  Le parent doit pouvoir s'asseoir également sur le banc pour aider son enfant à s'habiller.

- Une penderie avec deux patères par enfant
- Des casiers ouverts en partie supérieure (à définir selon projet) pour rangement des vêtements

  Il faut compter comme suit :
  nb d'enfant X 1.5 = nb de casiers

  Dimensions libres intérieures minimum :
  L. 20 cm, H. 20 cm, P. 25 cm

SALLE DE VIE/ACTIVITÉS

Surface utile : 36-42 m²ou 2x18-21 m²

FONCTIONNALITÉ

La création « d'espaces éphémères » à l'intérieur de la salle de vie se fait avec le mobilier mobile et change très régulièrement, selon les projets pédagogiques.

La décoration, l'affichage de dessins d'enfants et de bricolages, habillent les espaces et se modifient également.

Fonction
- Les enfants de ce groupe d'âge débordent d'énergie et ont une multitude d'activités tout au long de la journée

Utilisateurs
- Enfants de 2 ans à 3 ans
- Équipe éducative

Pédagogie
- Prise en charge de la collectivité
- Lieu d'échanges constants entre les adultes et les enfants

Qualité spatiale
- Possibilité de créer des zones plus intimes pour le jeu et/ou le repas
- Apport de lumière naturelle en suffisance

Liaisons - distributions
- Avec salle de change et salle de sieste
- Avec accès à l'espace extérieur facilité ou direct
- A proximité de l'unité des grands

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Variateur
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 3 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe
- 2 prises RJ45

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement fixe
- Armoires de rangement pour matériel divers et jeux : 2 pièces (soit 1 par salle de vie)

  Dimensions standards minimum :
  120 x 60 x 210 cm

- Élément de rangement bas avec « plan de travail » pour permettre au personnel de s'en servir comme bureau : 2 pièces soit 1 par salle de vie
- Panneaux d'affichage

Équipement informatique
- Un téléphone sans fil

Équipement mobile (SDPE)
- Cet équipement fait l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs spécialisés

Liste de mobilier dit mobile type
- Tables trapézoïdales : L. 120 cm P. 60 cm H. 75 cm
- Chaises hautes pour enfants et/ou petites chaises
- Éléments de jeux symboliques et jeux en mousse
- Etc.

Surface utile : 15-20 m²

SALLE DE CHANGE/WC

FONCTIONNALITÉ

Il faut compter une place de change pour 6 enfants en moyenne.

La température de l'eau doit être bloquée à 37°C maximum.

Fonction
- Espace de change des enfants

Utilisateurs
- Enfants de 2 ans à 3 ans
- Équipe éducative

Pédagogie
- Apprentissage de la propreté

Qualité spatiale
- Cet espace doit préserver l'intimité de l'enfant et être fonctionnel pour faciliter le travail de l'adulte
- Le personnel doit avoir une vision directe sur la salle de vie

Liaisons - distributions
- Visibilité sur la salle de vie souhaitable
- Liaison avec l'ensemble du secteur des moyens

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 150 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 2 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Aspiration : 50 m^3/h par place de change avec un minimum de 150 m^3/h par local.
- Pose de grilles de transfert d'air.

Équipement fixe

Meuble de change - H. 90 cm P. 80 cm min. composé de :
- Escalier escamotable encastré (selon projet)
- 2 ou 3 places de change (selon possibilité)

Avec rangements bas pour
- Couches
- Panier à linge sale
- Poubelle
- Poubelle à couches

Avec espace libre pour pose des produits courants sur le plan de travail

Avec rangements hauts
- Étagères pour paniers individuels (30LX37IX25H) ou casiers individuels pour vêtements de rechange des enfants

  Dimensions intérieures des casiers individuels : minimum L. 30 cm H. 15 cm P. 30 cm

Appareils sanitaires
- 1 lavabo avec mitigeur
- 3 petits WC : la hauteur de pose du WC est à définir selon la fiche technique du fabricant et doit être en adéquation avec l'âge de l'enfant (28-35 cm)
- Les WC suspendus sont privilégiés pour le nettoyage
- Pour des raisons d'hygiène et de praticité, les WC sont posés sans abattant
- Cloisonettes de séparation entre les cuvettes : entre-axe 70-80 cm, tenir compte de l'emplacement des accessoires sanitaires
- 1 lavabo rigole avec 3 mitigeurs H. 57 cm
- 1 miroir au-dessus du lavabo rigole, à hauteur d'enfant

Accessoires sanitaires et consommables (SDPE)
- Les distributeurs de papier, savons et désinfectants sont commandés et mis en place par les utilisateurs selon leurs besoins

Équipement mobile (SDPE)
- Cet équipement fait l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs

Liste de mobilier dit mobile type
- Tapis de change : L. 50 cm P. 70 cm Ep. 5 à 10 cm
- Fournitures diverses

3m² par enfant
Surface additionnée à la salle d'activités

FONCTIONNALITÉ

La sieste des enfants de cette tranche d'âge se fait en même temps pour tout le groupe.

La salle de sieste est multifonctionnelle. En dehors des moments de sommeil, elle devient salle de vie.

Fonction
- Espace consacré au sommeil des enfants

Utilisateurs
- Enfants de 2 ans à 3 ans
- Équipe éducative

Qualité spatiale
- Cet espace doit préserver le calme et l'intimité de l'enfant
- L'adulte doit pouvoir circuler librement entre les lits ou matelas
- Un éducateur doit avoir la possibilité de rester dans la salle si besoin
- Un adulte doit avoir une visibilité de la salle de vie sur la salle de sieste

Liaisons - distributions
- Avec la salle de vie des moyens
- Avec l'ensemble de l'unité des grands

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle + variateur (avec 10% de lumière à l'allumage et progressif)
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 3 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement fixe
- Armoires de rangements pour literie et couchette : 2 pièces de L. 130 cm, P. 75 cm minimum (selon équipement), soit une par salle de sieste

  Emplacement : dans la salle de sieste ou à proximité

Équipement mobile (SDPE)
- Couchettes individuelles empilables ou lits type « mousse » : dimensions 130X65cm

GRANDS

UNITÉ GRANDS
3 ANS - 4 ANS

SCHÉMA DE PRINCIPE
FONCTIONNEMENT UNITÉ GRANDS

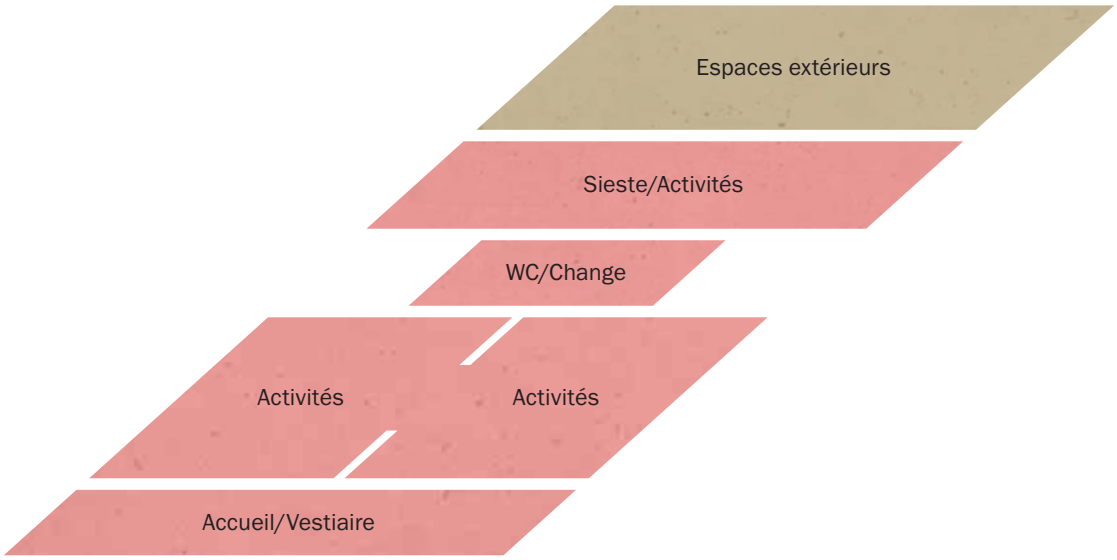

Composé de

- 1 vestiaire
- 1 salle d'activités
  avec possibilité de subdivision en deux
- 1 salle de change-Sanitaires
- 1 salle de sieste/activités

Groupe des grands

Moyenne indicative : 12 à 14 enfants

Enfants par salle d'activités

Maximum 14 enfants par salle d'activités

VESTIAIRES

FONCTIONNALITÉ

Chaque groupe d'âge possède son propre vestiaire situé à proximité de la salle de vie correspondante.

Fonction
- Espace de rangements individuels pour les enfants
- Lieu d'échange avec les parents au début et à la fin de la journée

Utilisateurs
- Enfants de 3 ans à 4 ans
- Parents
- Équipe éducative

Pédagogie
- Lieu de relation privilégiée entre l'enfant et le parent
- Lieu de transition et de relais

Qualité spatiale
- Chaque enfant doit avoir son espace de rangement

Liaisons - distributions
- Liaison avec l'ensemble du secteur des grands

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 150 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Ventilation mécanique
- Aspiration si local fermé

Équipement fixe

Vestiaire composé de :
- Une tablette-grille ou casiers pour les chaussures et/ou pantoufles des enfants
- Un banc à hauteur d'enfant : moyenne entre 30 et 35 cm, selon les groupes

  Le parent doit pouvoir s'asseoir également sur le banc pour aider son enfant à s'habiller.

- Une penderie avec deux patères par enfant
- Des casiers ouverts en partie supérieure (à définir selon projet) pour rangement des vêtements

  Il faut compter comme suit :
  nb d'enfant X 1.5 = nb de casiers

  Dimensions libres intérieures minimum :
  L. 20 cm, H. 20 cm, P. 25 cm

Surface utile : 36 - 42 m² ou 2x18 - 21 m²

FONCTIONNALITÉ

La création « d'espaces éphémères » à l'intérieur de la salle de vie se fait avec le mobilier mobile et change très régulièrement, selon les projets pédagogiques.

La décoration, l'affichage de dessins d'enfants et de bricolages, habillent les espaces et se modifient également.

Fonction
- Les enfants de ce groupe d'âge débordent d'énergie et ont une multitude d'activités tout au long de la journée

Utilisateurs
- Enfants de 3 ans à 4 ans
- Équipe éducative

Pédagogie
- Prise en charge de la collectivité
- Lieu d'échanges constants entre les adultes et les enfants

Qualité spatiale
- Possibilité de créer des zones plus intimes pour le jeu et/ou le repas
- Apport de lumière naturelle en suffisance

Liaisons - distributions
- Avec salle de change et salle de sieste
- Avec accès espace extérieur facilité ou direct
- A proximité de l'unité des moyens

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Variateur
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 3 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe
- 2 prises RJ45

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement fixe
- Armoires de rangement pour matériel divers et jeux : 2 pièces (soit 1 par salle de vie)

  Dimensions standards minimum :
  120 x 60 x 210 cm

- Éléments de rangement bas avec « plan de travail » pour permettre au personnel de s'en servir comme bureau : 2 pièces soit 1 par salle de vie
- Panneaux d'affichage

Équipement informatique
- Un téléphone sans fil

Équipement mobile (SDPE)
- Cet équipement fait l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs spécialisés

Liste de mobilier dit mobile type
- Tables trapézoïdales : L. 120 cm P. 60 cm H. 75 cm
- Chaises hautes pour enfants et/ou petites chaises
- Éléments de jeux symboliques et jeux en mousse
- Etc.

Surface utile : 15-20 m²

SALLE DE CHANGE

FONCTIONNALITÉ

Il faut compter une place de change pour 6 enfants en moyenne.

La température de l'eau doit être bloquée à 37°C maximum.

Fonction
- Espace de change des grands

Utilisateurs
- Enfants de 3 ans à 4 ans
- Équipe éducative

Pédagogie
- Apprentissage de la propreté

Qualité spatiale
- Cet espace doit préserver l'intimité de l'enfant et être fonctionnel pour faciliter le travail de l'adulte
- Le personnel doit avoir une vision directe sur la salle de vie

Liaisons - distributions
- Visibilité sur la salle de vie exigée
- Liaison avec l'ensemble du secteur des grands

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 150 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 2 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Aspiration : 50 m^3/h par place de change avec un minimum de 150 m^3/h par local
- Pose de grilles de transfert d'air

Équipement fixe

Meuble de change - H. 90 cm P. 80 cm min. composé de :
- Escalier escamotable encastré (selon projet)
- 2 ou 3 places de change (selon possibilité)

Avec rangements bas pour
- Couches
- Panier à linge sale
- Poubelle
- Poubelle à couches

Avec espace libre pour pose des produits courants sur le plan de travail

Avec rangements hauts
- Étagères pour paniers individuels (30LX37IX25H) ou casiers individuels pour vêtements de rechange des enfants

  Dimensions intérieures casiers individuels : minimum L. 30 cm H. 15 cm P. 30 cm

Appareils sanitaires
- 1 petite baignoire avec mitigeur et douchette
- 1 lavabo avec mitigeur
- 3 petits WC : La hauteur de pose du WC est à définir selon la fiche technique du fabricant et doit être en adéquation avec l'âge de l'enfant (28-35 cm)
- Les WC suspendus sont privilégiés pour le nettoyage
- Pour des raisons d'hygiène et de praticité, les WC sont posés sans abattant
- Cloisonettes de séparation entre les cuvettes : entre-axe 70-80 cm, tenir compte de l'emplacement des accessoires sanitaires
- 1 lavabo rigole avec 3 mitigeurs H. 57 cm
- 1 miroir au-dessus du lavabo rigole, à hauteur d'enfant

Accessoires sanitaires et consommables (SDPE)
- Les distributeurs de papier, savons et désinfectants sont commandés et mis en place par les utilisateurs selon leurs besoins

Équipement mobile (SDPE)
- Cet équipement fait l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs

Liste de mobilier dit mobile type
- Tapis de change : L. 50 cm P. 70 cm Ep. 5 à 10 cm
- Fournitures diverses

3m² par enfant
Surface additionnée à la salle de vie

FONCTIONNALITÉ

La sieste des enfants de cette tranche d'âge se fait en même temps pour tout le groupe.

La salle de sieste est multifonctionnelle. En dehors des moments de sommeil, elle devient une salle de vie.

Fonction
- Espace consacré au sommeil des enfants

Utilisateurs
- Enfants de 3 ans à 4 ans
- Équipe éducative

Qualité spatiale
- Cet espace doit préserver le calme et l'intimité de l'enfant
- L'adulte doit pouvoir circuler librement entre les lits ou matelas
- Un éducateur doit avoir la possibilité de rester dans la salle si besoin
- Un adulte doit avoir une visibilité de la salle de vie sur la salle de sieste

Liaisons - distributions
- Avec la salle de vie des grands
- Avec l'ensemble de l'unité des grands

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle + variateur (avec 10% de lumière à l'allumage et progressif)
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 3 triples prises : hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement fixe
- Armoires de rangements pour literie et couchette : 2 pièces de L. 130 cm, P. 75 cm minimum (selon équipement), soit une par salle de sieste

  Emplacement : dans la salle de sieste ou à proximité

Équipement mobile (SDPE)
- Couchettes individuelles empilables ou lits type « mousse » : dimensions 130X65cm

COMMUNS

ESPACES COMMUNS

SALLE DE PSYCHOMOTRICITÉ

Surface utile : 30 - 45 m² minimum

FONCTIONNALITÉ

Lors de la création d'une IPE, la priorité se porte sur la création d'une salle de psychomotricité, qui devrait également être adaptée à la prise de repas des enfants si besoin.

Si le nombre de places est important, il faut également prévoir une salle à manger supplémentaire.

Dans tous les cas, la polyvalence des espaces est primordiale.

Le calcul des surfaces se fera aussi sur les possibilités spatiales offertes par les locaux.

Il est impératif de veiller à la bonne isolation de cet espace, sachant que les enfants l'occupent entre autre pour des activités dites « de défoulement ».

Fonction
- Espace consacré aux activités de motricité et parfois également aux activités créatrices des enfants
- Espace utilisé par un ou deux petits groupes d'enfants à la fois

Utilisateurs
- Groupe des petits
- Groupe des moyens
- Groupe des grands
- Équipe éducative

Pédagogie
- L'adulte anime une activité avec un groupe d'enfants

Qualité spatiale
- Cet espace doit permettre aux enfants de se retrouver dans un espace autre que leurs salles de vie
- C'est également un lieu de « rassemblement » ou de réunion possible avec les autres groupes d'âges

Liaisons - distributions
- Espace à proximité des groupes petits, moyens ou grands

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
  + variateur
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR

Courant fort/courant faible
- 2 triple prises à hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Revêtement muraux
- Bonne isolation phonique des cloisons, doublage si nécessaire

Équipement fixe
- Armoires et/ou meubles de rangements pour équipement divers

Équipement mobile (SDPE)
- Cet équipement se compose d'éléments de mobilier et de jeux divers

Appareils sanitaires
- Selon projet, intégration d'un lavabo rigole pour activités créatrices

Surface utile : 30-45 m²

SALLE DE CRÉATIVITÉ

FONCTIONNALITÉ

Il est impératif de veiller à la bonne isolation de cet espace, sachant que de nombreux enfants l'occupent en même temps.

Fonction
- Espace consacré à des activités créatrices
- Deux groupes d'âges peuvent parfois utiliser cet espace en même temps

Utilisateurs
- Groupe des petits
- Groupe des moyens
- Groupe des grands
- Équipe éducative

Pédagogie
- Anime une activité créatrice pour un groupe d'enfants

Qualité spatiale
- Cet espace doit être généreux et lumineux
- Il doit permettre aux enfants de se retrouver dans un espace autre que leurs salles de vie
- C'est également un lieu de « rassemblement » ou de réunion avec les autres groupes
- On doit pouvoir si besoin compartimenter cet espace à l'aide de cloisons mobiles

Liaisons - distributions
- Avec les groupes petits, moyens et grands

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Variateur
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR
- 3 triples prises à hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Revêtements muraux
- Prévoir une bonne isolation phonique des cloisons, doublage si nécessaire
- Prévoir une zone d'affichage

Équipement fixe
- Armoires et/ou meubles de rangements pour équipement divers

Appareils de cuisine et équipements sanitaires
Ces équipements font l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs

Liste de mobilier dit mobile type : dimensions en fonction des groupes d'âges
- Tables trapézoïdales et/ou rectangulaires
- Chaises pour les groupes des petits, des moyens et des grands
- Chaises pour adultes à hauteur d'enfants

Appareils sanitaires
- Lavabo rigole et mitigeurs pour les activités manuelles

SALLE À MANGER/ESPACE POLYVALENT

Surface utile : 60 - 85 m² ou 2x30 - 42.5 m² minimum

FONCTIONNALITÉ

Il est impératif de veiller à la bonne isolation de cet espace, sachant que de nombreux enfants l'occupent en même temps.

Fonction
- Espace consacré à la prise des repas et goûters des enfants (selon horaire variable de chaque groupe) et à un certain nombre d'activités pédagogiques
- Deux groupes d'âges peuvent utiliser cet espace en même temps
- En dehors de la prise de repas cet espace doit pouvoir être utilisé pour des activités

Utilisateurs
- Groupe des petits
- Groupe des moyens
- Groupe des grands
- Équipe éducative

Pédagogie
- L'adulte partage un repas, ou anime une activité avec les enfants

Qualité spatiale
- Cet espace doit être généreux et lumineux
- Il doit permettre aux enfants de se retrouver dans un espace autre que leurs salles de vie
- C'est également un lieu de « rassemblement » ou de réunion avec les autres groupes
- On doit pouvoir au besoin compartimenter cet espace à l'aide de cloisons mobiles

Liaisons - distributions
- A proximité de la cuisine de production, d'un passe-plat ou de la cuisine de régénération

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Variateur
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 300 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 19 UGR
- 3 triples prises à hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Revêtements muraux
- Prévoir une bonne isolation phonique des cloisons, doublage si nécessaire
- Prévoir une zone d'affichage

Équipement fixe
- Armoires et/ou meubles de rangements pour équipements divers

Appareils de cuisine et équipements sanitaires
Ces équipements font l'objet de demandes d'offres auprès de fournisseurs

Liste de mobilier dit mobile type : Dimensions en fonction des groupes d'âges
- Tables trapézoïdales et/ou rectangulaires
- Chaises pour les groupe des petits, des moyens et des grands
- Chaises pour adultes à hauteur d'enfants

Appareils sanitaires
- Lavabo rigole et mitigeurs pour le lavage des mains avant les repas et les activités créatrices

WC/change enfants
- Un local sanitaire pour les enfants doit être proche de la salle à manger

Surface utile : Selon projet

ESPACE DE JEUX EXTÉRIEUR

FONCTIONNALITÉ

L'accès de plain-pied sur l'espace de jeux extérieur doit être privilégié pour les groupes des bébés et des petits.

Il ne faut pas encombrer l'espace avec une multitude de jeux fixes, mais permettre aux enfants l'appropriation des lieux, en faisant appel à leur imagination.

Le jeu peut être et doit être amené par l'enfant lui-même, au-delà de ce que l'on pourrait lui proposer.

Fonction
- Cet espace est exclusivement réservé aux enfants de l'institution
- L'aménagement extérieur doit permettre aux utilisateurs d'imaginer une multitude d'activités de natures différentes

Utilisateurs
- Groupe des bébés
- Groupe des petits
- Groupe des moyens
- Groupe des grands
- Équipe éducative

Pédagogie
- L'adulte veille à la sécurité des enfants dans ces moments de jeux

Qualité spatiale
- Cet espace doit être généreux et permettre aux enfants de se retrouver dans un espace autre que leurs salles de vie, un lieu où ils peuvent se défouler et expérimenter
- Il est important de mettre en avant la nature, mais le choix des végétaux doit répondre aux normes de sécurité en vigueur, en étant validé par le service compétent

Liaisons - distributions
- Idéalement en liaison avec le groupe des bébés et des petits

SPATIALITÉ

Revêtement de sol
- Sol souple (type revêtement caoutchouc EPDM « tartan »)
- Sol minéral
- Sol végétal selon ensoleillement

Équipement fixe
La pose des jeux doit être faite dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

Type de jeux pour la petite enfance :
- Jeux multifonctionnels
- Jeux symboliques
- Etc.

Équipement mobile
- Coffre de rangement pour matériel divers (jeux - tricycles)
- Bac à sable

Alimentation d'eau
- 1 robinet d'arrivée d'eau et/ou fontaine

Courant fort/courant faible
- 1 triple prise : hauteur de 140 cm à l'axe

Protection solaire
Selon l'ensoleillement, prévoir des réservations pour la pose de protections solaires, telles que :
- Parasol sur pied

LOCAUX À POUSSETTES

Surface utile : 25 - 30 m² ou 2x12.5 - 15m²

FONCTIONNALITÉ

Il est souhaitable d'avoir deux locaux poussettes, un pour l'institution et un pour les parents.

Fonction
- Espace de rangement pour les poussettes

Utilisateurs
- Parents
- Équipe éducative

Qualité spatiale
- Cet espace doit permettre de ranger et de manœuvrer les poussettes facilement
- Selon l'emplacement du local, on doit pouvoir le fermer à clé

Liaisons - distributions
- Avec l'entrée de l'institution

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Détecteur de présence
- Niveau d'éclairement : 150 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Courant fort/courant faible
- 1 triple prise pour le nettoyage

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Faux-plafond
- Brut

Revêtements muraux
- Brut ou peinture lessivable

Revêtement de sol
- Carrelage ou finition brute

Surface utile : Selon Projet

ZONE ALLAITEMENT

FONCTIONNALITÉ

Fonction
- Espace d'allaitement pour le bébé et sa mère, favorisant l'intimité.

Liaisons - distributions
- Liaison avec le groupe des bébés-petits.
- Cet espace doit être isolé et faire partie de l'unité bébés-petits.

SPATIALITÉ

Équipement mobile (SDPE)
- Un fauteuil d'allaitement

ZONE DE CHANGE POUR PARENTS

FONCTIONNALITÉ

Fonction
- Espace de change pour parents et enfants

Liaisons - distributions
- Liaison avec l'ensemble des 4 secteurs à intégrer dans une zone de circulation ou un dégagement
- Liaison avec l'entrée de l'institution

SPATIALITÉ

Équipement fixe
- Une table de change fixe, intégrée dans un élément de mobilier
- Table de change : dimensions minimum : H. 90 cm, P. 80 cm min.

SERVICES

ESPACES PERSONNEL - SERVICES

CUISINE DE RÉGÉNÉRATION

Surface de référence : 15 - 20 m²

FONCTIONNALITÉ

Selon les projets d'institutions et la localisation de celles-ci, la création d'une cuisine de régénération ou d'une cuisine de production fait partie du programme de l'institution.

Fonction
- La cuisine de régénération est utile pour « réchauffer » les repas des enfants
- La livraison se fait par une cuisine de production, hors institution
- Toutes les cuisines de régénération sont en liaison froide avec les cuisines de production
- Les mets sont placés dans des thermoports non chauffants pendant le transport
- A l'arrivée, dans la cuisine de régénération, on réchauffe les plats dans un four de remise en température
- La cuisine doit être entièrement équipée avec des agencements en inox selon les normes d'hygiène
- Si cet office fait partie d'un espace salle à manger, une bonne isolation acoustique est primordiale

Utilisateurs
- Aide de cuisine ou personnel de maison

Qualité spatiale
- Cet espace doit être totalement fonctionnel

Liaisons - distributions
- Avec la salle à manger et l'économat

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 500 lux
- Index IPXX (protection de toute l'installation eau et humidité), selon norme NIBT en vigueur
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 22 UGR

Courant fort/courant faible
3 à 4 triple prises à hauteur de 140 cm à l'axe

Prise triphasée pour les branchements des appareils ménagers

Ventilation naturelle
Pas obligatoire

Ventilation mécanique
- Pulsion et aspiration avec débit adapté aux appareils
- Hotte à induction

Faux-plafond
Lisse et phonique

Revêtement de sol
Intégration de grilles de sol

Liste d'équipements type à étudier selon projet

Équipement fixe
Neutre
- Plans de travail
- Meubles de rangements
- Etc.

Le nettoyage de ces éléments doit pouvoir se faire aisément.

Appareils de cuisine et équipements sanitaires
- Un évier avec plonge et douchette.
- 1 lavabo annexe pour le personnel de cuisine, selon demande du SCAV.
- 2 ou 4 plaques chauffantes (gaz, induction, vitrocéramique) avec soubassement four ménager (non professionnel)
- 1 micro-onde
- 1 lave-vaisselle professionnel encastrable
- 1 four de régénération
- 1 hotte à induction avec petit débit d'air d'extraction
- 1 congélateur à grande capacité
- 1 réfrigérateur à grande capacité

Équipement mobile (SDPE)
- Machine sous vide, cellule de refroidissement et tout matériel de préparation de repas
- Bacs gastronomes
- Thermoports
- Chariots à roulettes pour le service

Surface de référence : 25 - 35 m²

CUISINE DE PRODUCTION EN LOCAL

FONCTIONNALITÉ

Il existe deux types de cuisines de production :
- Une cuisine avec production en local
- Une cuisine avec production en local et externe

Ces cuisines doivent être équipées avec du matériel professionnel pour une production de collectivité.

Une douche est obligatoire pour le personnel de cuisine, dans le cas d'une cuisine de production, se référer aux normes en vigueur.

Fonction
- La cuisine de production est une cuisine de préparation de repas pour les quatre groupes d'enfants et le personnel
- Toutes les cuisines de production sont en liaison froide avec les cuisines de régénération
- Cette cuisine doit être entièrement équipée avec des agencements en inox
- Il faut veiller à la bonne disposition des appareils, séparation du sale et du propre, circulations, accès livraison, prises électriques en suffisance pour les différents appareils

Utilisateurs
- Cuisinier et aide/s de cuisine
- Équipe éducative

Pédagogie
- C'est un plus, si les enfants peuvent être en lien avec le cuisinier de l'institution
- L'équipe éducative peut organiser une activité pédagogique culinaire, mais l'accès à la cuisine de production est interdit aux groupes d'enfants

Liaisons - distributions
- Avec la salle à manger et l'économat
- Accès direct avec la zone de livraison

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 500 lux
- Index IPXX (protection de toute l'installation eau et humidité), selon norme NIBT en vigueur
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 22 UGR

Courant fort/courant faible
- 3 triples prises à hauteur de 140 cm à l'axe
- Prise triphasée pour branchements appareils ménagers
- 2 prises RJ45

Ventilation naturelle
Nécessaire

Ventilation mécanique
- Pulsion et aspiration avec débit adapté aux appareils
- Hotte à induction

Faux-plafond
- Lisse et phonique

Revêtement de sol
- Intégration de grilles de sol

Liste d'équipements type à étudier selon projet

Équipement fixe
Neutre
- Tables de travail
- Meubles de rangements
- Etc.

Appareils de cuisine et équipements sanitaires
- Un évier avec plonge et douchette
- 1 lavabo annexe pour le personnel de cuisine, selon demande du SCAV
- Lave-vaisselle : machine à capot avec tables d'entrée et tables de sortie
- Four mixte : pour la cuisson et le réchauffement avec hotte à induction
- 1 piano, jeux à définir (gaz, induction, vitrocéramique) avec hotte à induction
- 1 table ou armoire réfrigérée pour cuisine du jour
- 2 armoires réfrigérées positives et 1 armoire négative ou chambre froide

Équipement mobile (SDPE)
- Machine sous vide, cellule de refroidissement, et tout matériel de préparation de repas
- Thermoports
- Chariots à roulettes pour le service

ÉCONOMAT - RÉSERVE ALIMENTAIRE

Surface: 8-10 m² minimum

FONCTIONNALITÉ

Fonction
- Espace pour réserves alimentaires non périssables

Utilisateurs
- Cuisinier et aide/s de cuisine
- Équipe éducative

Qualité spatiale
- Cet espace doit permettre un maximum de ml de rangements

Liaisons - distributions
- Accès direct avec la cuisine de régénération ou de production

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Niveau d'éclairement: 150 lux
- Niveau d'éblouissement: = ou inférieur à 21 UGR

Courant fort/courant faible
- 1 triple prise à hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation naturelle ou ventilation mécanique
- Ventilation minimum pour bonne conservation des denrées

Revêtements muraux
- Faïences, peintures lessivables ou cloisons brutes

Revêtement de sol
- Carrelage ou chape brute

Équipement fixe
- Mobilier de rangements tel qu'étagères sur crémones

Surface de référence : 11-15 m²

BUANDERIE

FONCTIONNALITÉ

Fonction
- Pièce servant au lavage, séchage et pliage voir repassage du linge de l'institution
- Cet espace est utilisé quotidiennement pour un nombre important de lavages en machine

Utilisateurs
- Le personnel de maison
- L'équipe éducative

Qualité spatiale
- Cet espace doit être fonctionnel pour permettre au personnel de maison de travailler dans de bonnes conditions

Liaisons - distributions
- Avec les zones de circulations
- Salles dédiées au personnel
- Zones de services

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Éclairage direct

Courant fort/courant faible
- Alimentation électrique des appareils
- 2 triple prises à hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation naturelle
- Conseillée

Ventilation mécanique
- Aspiration : 50 m^3/h avec un minimum de 150 m^3/h par local
- Pose de grilles de transfert d'air

Faux-plafond
- Phonique

Équipement fixe
- Plan de travail avec meubles en soubassements ou/et en partie supérieure
- Armoires de rangement

Appareils sanitaires
- Un évier avec plonge et douchette
- 1 machine à laver professionnelle : 8 kg ou 10 Kg
- 1 sèche-linge professionnel : 8 kg ou 10Kg

LOCAL DE RANGEMENTS

Surface de référence : 20 - 30 m²

FONCTIONNALITÉ

Fonction
- Espace de rangement pour matériel pédagogique et jeux de l'institution

Utilisateurs
- Équipe éducative

Qualité spatiale
- Cet espace doit permettre un maximum de ml de rangements

Liaisons - distributions
- Avec les locaux de services

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Éclairage direct

Courant fort/courant faible
- Alimentation électrique des appareils
- 2 triple prises à hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Aspiration : 50 m^3/h avec un minimum de 150 m^3/h par local
- Pose de grilles de transfert d'air

Revêtements muraux
- Faïences, peintures lessivables ou cloisons brutes

Revêtement de sol
- Carrelage ou chape brute

Faux-plafond
- Brut

Équipement fixe
- Mobilier de rangements tel qu'étagères sur crémones.

PERSONNEL

ESPACES PERSONNEL

VESTIAIRE PERSONNEL

Surface de référence : 22 - 28 m²

FONCTIONNALITÉ

Nombre de locaux et surfaces définies selon normes en vigueur.

Si le projet se développe sur plusieurs niveaux, il est obligatoire de compter au moins un local sanitaire par étage.

Fonction
- Espace servant de zone de change pour le personnel de l'institution
- Selon les normes en vigueur, ces locaux peuvent être séparés hommes-femmes

Utilisateurs
- Tous les membres du personnel de l'institution

Liaisons - distributions
- Avec les zones de circulations, ainsi que les locaux de services dédiés au personnel

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 200 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Courant fort/courant faible
- Alimentation électrique des appareils
- 2 triple prises à hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement mobile (SDPE)
- Casiers individuels avec serrures, penderies et étagères

Surface de référence : 30 - 35 m²

SALLE DE PAUSE DU PERSONNEL

FONCTIONNALITÉ

Selon le projet, cet espace peut également servir comme salle de réunion pour le personnel

Fonction
- Espace où les membres du personnel peuvent se détendre, prendre une pause ou effectuer, au calme, certaines tâches ou préparation des activités
- Cet espace peut également servir de lieu de colloque/de réunion

Utilisateurs
- Tous les membres du personnel de l'institution

Qualité spatiale souhaitée
- Cet espace doit être lumineux

Liaisons - distributions
- Avec les zones de circulations et les autres salles dédiées au personnel

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 500 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Courant fort/courant faible
- Alimentation électrique des appareils
- 2 triple prises à hauteur de 140 cm à l'axe

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons.

Équipement fixe
- Agencement de cuisine fixe type kitchenette
- 4 à 6 modules

Liste d'équipements type à étudier selon projet

Appareils de cuisine et équipements sanitaires
- Un évier avec plonge
- Un réfrigérateur type ménager
- 1 lave-vaisselle ménager

Équipement mobile (SDPE)
- Table à manger et chaises
- Canapé
- Armoires de rangements pour matériel divers
- Un four à micro-ondes

BUREAU DE DIRECTION

Surface utile : 15-18 m²/poste

FONCTIONNALITÉ

Fonction
- Espace de travail pour exécution de tâches administratives diverses
- Accès visuel sur l'entrée afin de pouvoir surveiller les arrivées des visiteurs
- Lieu devant pouvoir permettre des entretiens et des réunions avec quelques personnes

Utilisateurs
- Direction de l'institution

Qualité spatiale
- Cet espace doit être lumineux et calme. Il doit être accueillant et propice à une certaine intimité

Liaisons - distributions
- Avec les zones de circulations et les espaces administratifs annexes
- Avec le bureau de l'adjointe pédagogique et/ou le secrétariat

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 500 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Courant fort/courant faible
- 1 triple prise
- 2 prises Rj45

Ventilation mécanique
Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons.

Équipement mobile (SDPE)
- Bureau de direction avec retour, caisson à roulettes et chaise de bureau
- Armoires de rangements et/ou meubles pour le classement administratif
- Petite table de conférence et chaises visiteurs

Équipement informatique
- Ordinateur fixe
- Imprimante et fax
- Téléphone fixe
- Téléphone portable

BUREAU DE L'ADJOINTE PÉDAGOGIQUE

Surface utile : 12-14 m²/poste

FONCTIONNALITÉ

Fonction
- Espace de travail pour exécution de tâches administratives diverses
- Accès visuel sur l'entrée afin de pouvoir surveiller les arrivées des visiteurs
- Lieu devant pouvoir permettre des entretiens et des réunions avec quelques personnes

Utilisateur
- Adjointe pédagogique

Qualité spatiale
- Cet espace doit être lumineux et calme
- Une partie vitrée doit permettre une vision sur l'extérieur tout en conservant la confidentialité du lieu

Liaisons - distributions
- Avec les zones de circulations et les espaces administratifs annexes
- Avec l'entrée de l'institution

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 500 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Courant fort/courant faible
- 1 triple prise
- 1 prise téléphone
- 2 prises Rj45

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement mobile (SDPE)
- Bureau avec retour, caisson à roulettes et chaise de bureau
- Armoires de rangements et/ou meubles pour le classement administratif
- Petite table de conférence et chaises visiteurs

Équipement informatique
- Ordinateur fixe
- Imprimante et fax
- Téléphone fixe
- Téléphone portable

SECRÉTARIAT

Surface utile : 12 - 14 m²/poste

FONCTIONNALITÉ

Selon le nombre d'utilisateurs, il peut y avoir un à deux postes de secrétaires.

Fonction
- Espace de travail pour exécution de tâches administratives diverses
- Accès visuel sur l'entrée afin de pouvoir surveiller les arrivées des visiteurs

Utilisateurs
- Secrétaire/s

Qualité spatiale
- Cet espace doit être lumineux et calme
- Une partie vitrée doit permettre une vision sur l'extérieur tout en conservant la confidentialité du lieu

Liaisons - distributions
- Avec les zones de circulations et les espaces administratifs annexes
- Avec l'entrée de l'institution

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 500 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Courant fort/courant faible
- 1 triple prise
- 2 prises Rj45

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement mobile (SDPE)
- Bureau avec retour, caisson à roulettes et chaise de bureau
- Armoires de rangements et/ou meubles pour le classement administratif
- Petite table de conférence et chaises visiteurs

Équipement informatique
- Ordinateur fixe
- Imprimante et fax
- Photocopieuse
- Téléphone fixe
- Téléphone portable

Surface utile : 13-15 m²

SALLE D'ENTRETIENS PARENTS

FONCTIONNALITÉ

Entretiens des parents et du personnel éducatif.

Fonction
- Espace de rencontre pour des entretiens avec les parents
- Espace de travail pour le personnel éducatif
- Cette salle est utilisée de façon occasionnelle

Utilisateurs
- Personnel éducatif et parents

Qualité spatiale
- Cet espace doit être lumineux et calme. Il doit être accueillant pour permettre de recevoir des parents en entretien ou des membres de l'équipe éducative
- Si possible : la place doit être suffisante pour permettre aux parents d'y manœuvrer avec une poussette

Liaisons - distributions
- Avec les zones de circulations et les espaces administratifs annexes
- Avec le bureau de l'adjointe pédagogique et/ou le secrétariat

SPATIALITÉ

Concept d'éclairage
- Tonalité de lumière chaude
- Détecteur de présence + commande manuelle
- Niveau d'éclairement : 500 lux
- Niveau d'éblouissement : = ou inférieur à 21 UGR

Courant fort/courant faible
- 1 triple prise
- 1 prise Rj45

Ventilation mécanique
- Pulsion avec emplacement des grilles en partie haute des cloisons

Équipement mobile (SDPE)
- Petite table de conférence et chaises visiteurs

Équipement informatique (SDPE)
- Un ordinateur portable.

ZONE ARCHIVAGE

Surface de référence : 7 - 10 m²

FONCTIONNALITÉ

Fonction
- Espace dédié au stockage d'archives de l'institution
- Cet espace doit permettre un maximum de ml de rangements

Utilisateurs
- Personnel administratif

Liaisons - distributions
- Avec les zones de circulations et les espaces administratifs annexes

SPATIALITÉ

Équipement mobile (SDPE)
- Mobilier de rangements type étagères sur crémones

BIBLIOGRAPHIE

Gérard Christophe, Bilinski Katia, Dugas Michel. Développement du lexique des couleurs chez l'enfant. In: *L'année psychologique*. 1989 vol. 89, n°1. pp. 49-61.

Josianne Lacombe. Le développement de l'enfant de la naissance à 7 ans : Approche théorique et activités corporelles, De Boech

B. De Lièvre, I. Staes, La psychomotricité au service de l'enfant, De Boeck Berlin, Bruxelles 1993

Association Navir, *Les temps de l'enfance et leurs espaces*, avril 1994

Dossier, Pédagogie *Clair'Lune*, Francine Koch, Service de la petite enfance

REMERCIEMENTS

Rédaction

Nadia Merzoug
Architecte
Service de la petite enfance
Département de la cohésion sociale
et de la solidarité

Membres du groupe de pilotage

Sandra Capeder
Cheffe de service
Service de la petite enfance
Département de la cohésion sociale
et de la solidarité

Francine Koch
Directrice adjointe
Direction
Département de la cohésion sociale
et de la solidarité

Isabelle Kovacs
Adjointe de direction
Service de la petite enfance
Département de la cohésion sociale
et de la solidarité

Philippe Meylan
Chef de la Direction du patrimoine bâti
Département des constructions
et de l'aménagement

Isis Payeras
Architecte responsable des programmes
et planification
Département de la culture et du sport

Nos remerciements s'adressent également au Service de l'énergie, Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève pour sa collaboration à la rédaction de ce guide, ainsi qu'au groupe de consultation composé de responsables de secteur d'institutions pour leur expertise en tant que professionnels du terrain.

Impressum

Conception graphique
Etienne & Etienne
www.etienne-etienne.ch

Impression
Centrale municipale d'achat et d'impression

Contact
Service de la petite enfance
Avenue Dumas 24
CP 394
1211 Genève 12
022 418 81 00
enfance@ville-ge.ch

Imprimé à 500 exemplaires, Mai 2013
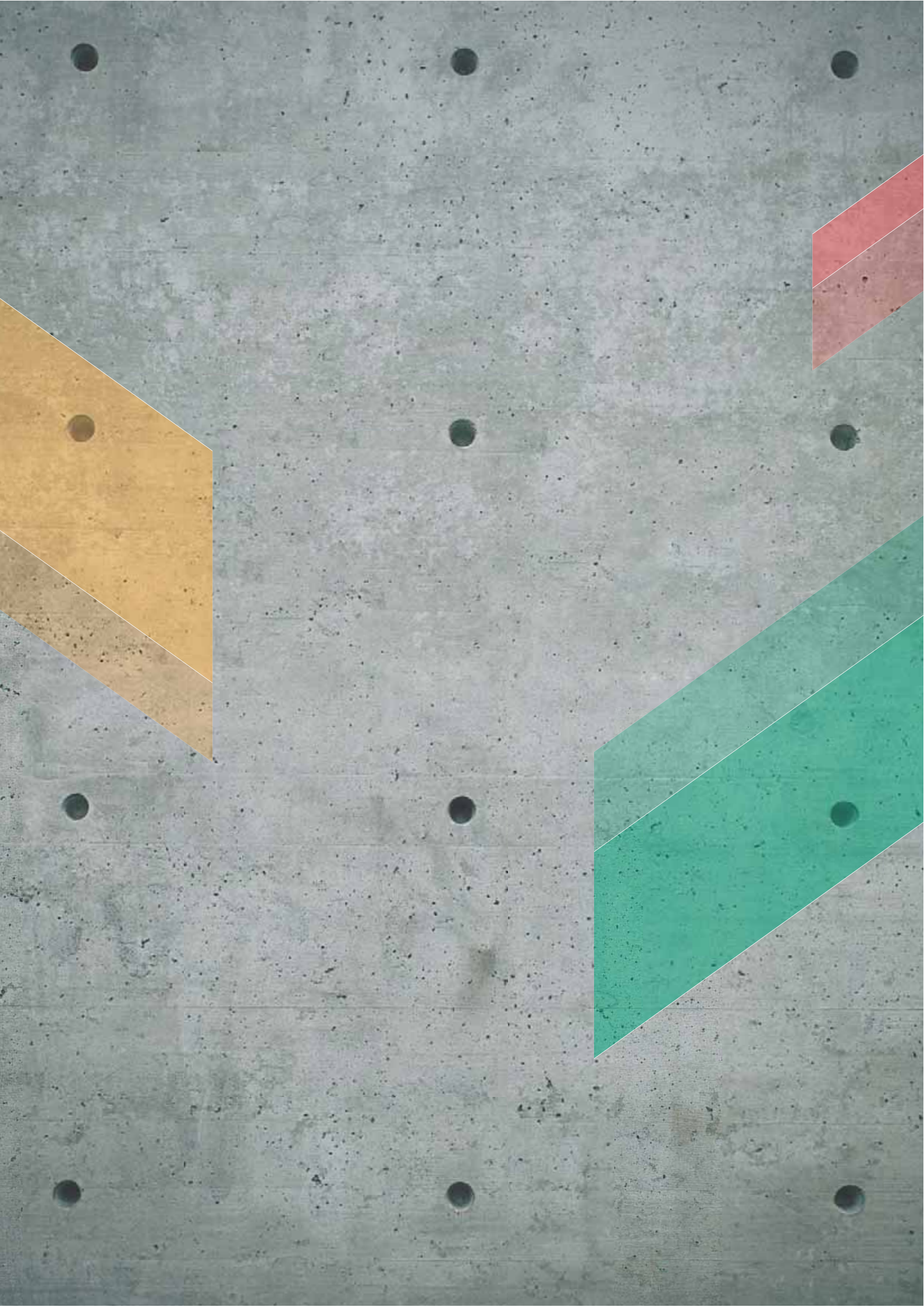
Reproduction autorisée avec l'accord
et la mention explicite de la source.